

FICHE DOCUMENTAIRE

1 titre de l'article :

L'identité des minorités linguistiques territoriales groupées : le cas du Québec dans la fédérations canadienne.

2 nom du fichier informatique :

Mémoire identité Québec

3 nom et prénom de l'auteur, grade, armée, pays d'appartenance :

LAURENT Guillaume CBA Terre France

4 date de réception de l'article :

5 division et groupe d'appartenance : A3

6 version du document : 1

7 petit résumé de l'article :

Il s'agit d'analyser les causes et les conséquences de l'apparition d'une identité particulière au sein d'une minorité linguistique, en s'appuyant sur le cas des francophones du Québec.

8 mots clés :

FRANCOPHONIE, QUEBEC, IDENTITE, SOUVERAINETE.



Mémoire de géopolitique

séminaire « identités ethno-culturelles »

Du Chef de bataillon Guillaume LAURENT

L'IDENTITE DES MINORITES LINGUISTIQUES TERRITORIALES
GROUPEES : LE CAS DU QUEBEC DANS LA FEDERATION CANADIENNE.

Directeur de séminaire : M. Yves PLASSERAUD

Mars 2003

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. L'EXISTENCE D'UNE IDENTITE QUEBECOISE

- A. LES THEORIES DE L'IDENTITE ET DU NATIONALISME APPLIQUEES AU CAS DU QUEBEC
- B. POURQUOI CETTE IDENTITE: APPROCHE HISTORIQUE ET SOCIETALE

II. LES CONSEQUENCES DE CETTE ASPIRATION IDENTITAIRE

- A. LES PREMICES : 1960-1966, OU LA REVOLUTION TRANQUILLE COMME PREALABLE
- B. LA RECHERCHE DE LA SOUVERAINETE
- C. LA REVENDICATION LINGUISTIQUE

CONCLUSION

ANNEXES

- A. CHRONOLOGIE
- B. CARTES
- C. ARTICLES DE PRESSE
- D. DIVERS

BIBLIOGRAPHIE

- A. OUVRAGES GENERAUX
- B. OUVRAGES TRAITANT PLUS PARTICULIEREMENT DE LA NOTION D'IDENTITE ET DU NATIONALISME.
- C. PERIODIQUES
- D. SOURCES NUMERIQUES

Introduction

Le Canada se fait rarement remarquer dans les relations internationales. Quand c'est le cas, de la révolte de 1837 au référendum de 1995, en passant par le fameux « vive le Québec Libre » du Général de Gaulle, la cause en est généralement le Québec. Cette province bien particulière a toujours joué un rôle central dans la construction du Canada, que ce soit par sa position géographique - elle sépare en deux le Canada anglophone - , par l'importance numérique de sa population, par son rôle particulier dans l'histoire ou par son potentiel économique.

L'histoire du Québec a été en quelque sorte forgée par sa géographie. La longue et étroite vallée du Saint-Laurent qui s'étend de Gaspé à la frontière avec l'Ontario est le théâtre de son histoire. La rivière et sa vallée fertile ont en effet toujours été le cœur de la vie économique du Québec, 80% de la population vivent dans l'étroit ruban de 350 km qui relie Québec à Montréal. C'est parce que la population du Québec est demeurée concentrée et décidée à défendre sa culture propre qu'a existé et existe toujours un sentiment nationaliste canadien-français ou québécois, sentiment qui a pu se traduire dans les faits de manière diverse selon les époques.

Que signifie l'identité québécoise ? que signifie être québécois ? Telles sont les questions qui sont à l'origine de cette recherche. Constatant que le Québec tient une place particulière dans la configuration politique du Canada, considérant les liens particuliers qui unissent le Québec et la France, constatant que les Québécois se considèrent comme différents des autres canadiens, nous sommes amenés à nous poser la question de savoir pourquoi et comment existe une nation québécoise. Il s'agit alors en ce cas d'ouvrir des pistes et de se demander dans quelle mesure le cas du Québec relève de celui des nationalismes de dissociation, c'est à dire des nationalismes qui agissent à l'intérieur d'un Etat constitué et revendiquent un destin spécifique, autonomie ou indépendance au nom d'un groupe humain qualifié de Nation et partageant certaines caractéristiques propres : histoire, culture, langue, passé commun, territoire...

Pour ce faire, après avoir considéré les facteurs justificatifs de l'apparition d'une identité et d'un nationalisme québécois, nous examinerons les conséquences de

cette aspiration identitaire, avant de nous interroger en conclusion de cette étude sur les conséquences de la situation actuelle et à ses évolutions possibles.

I. L'existence d'une identité québécoise

A. les théories de l'identité et du nationalisme appliquées au cas du Québec

1. Pourquoi une identité ?

L'identité peut se définir d'une façon très large comme ce qui distingue ou ce qui rapproche. Elle différencie un être ou un groupe d'un autre être ou d'un autre groupe et elle rassemble des individus présentant des caractères communs. L'identité collective implique la reconnaissance d'un certain nombre de caractéristiques propres au groupe concerné, qui peuvent être liées à la nation, à la région, à l'ethnie, ou à la langue du groupe concerné. L'identité collective peut donc être faite de plusieurs éléments.

Le plus important d'entre eux dans le cas du Québec a été la langue française. En effet, les Québécois ont toujours résisté à l'assimilation linguistique et se définissent constamment comme une minorité linguistique concentrée sur une moitié de continent très majoritairement anglophone.

Un autre élément a été la religion catholique. Renforcée par des prêtres qui avaient fui la révolution et la sécularisation en France, l'Église québécoise est devenue de plus en plus conservatrice et a contribué à façonner une identité canadienne-française bien particulière, ancrée dans des valeurs traditionnelles et hostile à l'industrialisation, à l'urbanisation et à la modernité.

Un dernier élément identitaire a été l'appartenance à une classe sociale. À une modernité qui menaçait sa position dominante dans l'organisation de la société, l'Église catholique a opposé longtemps la conception d'une société rurale et conservatrice. Le Québec n'en a pas moins réussi à s'industrialiser, mais ceux qui migraient vers les villes occupaient généralement des postes inférieurs, alors qu'une bourgeoisie anglophone, installée principalement à Montréal, a pris le contrôle de

l'économie et du commerce. La division du travail est alors devenue en quelque sorte la traduction d'une segmentation culturelle.

2. Nationalisme ethnique et nationalisme civique

Le nationalisme est une des plus grandes forces politiques de l'ère moderne. Si cette notion peut englober nombre de situations fort différentes, il existe une constante : le nationalisme est une doctrine conduisant à l'autodétermination de tout ou partie de la population d'un territoire.

Les théoriciens distinguent souvent deux formes de nationalisme : le nationalisme ethnique et le nationalisme civique.

Pour les tenants du nationalisme ethnique, l'appartenance à une communauté nationale est une donnée. En retour, l'appartenance à la Nation est le fondement des droits, des libertés et des devoirs. C'est cette conception qui est à l'origine des premières manifestations nationalistes des canadiens-français. En extrapolant, on peut même considérer que c'est elle qui est à l'origine de la politique menée par P. E. Trudeau: l'introduction du bilinguisme au niveau fédéral en 1968 au moyen de la loi sur les langues est un moyen de faire participer cette forme d'identité à la construction d'une identité collective canadienne.

En revanche, le nationalisme civique vise à construire la Nation sur des bases différentes. Il s'agit en ce cas de faire appel au consentement individuel de chacun pour créer une identité collective. Le nationalisme civique repose ainsi sur l'existence d'une collectivité définie par son territoire et non par des frontières sociales séparant des groupes divers au sein d'un même espace. C'est cette conception qui prédomine maintenant chez les nationalistes québécois, qui soutiennent désormais un projet reposant sur un nationalisme territorial et la consolidation d'un Etat québécois disposant d'une forme d'autonomie la plus poussée possible, pouvant même aller jusqu'à l'indépendance.

B. Pourquoi cette identité: approche historique et sociétale

Le Québec vit encore dans l'enthousiasme de son exposition universelle lorsque, le 24 juillet 1967, le Général de Gaulle, du haut du balcon de l'Hôtel de Ville de Montréal lance pour conclure son discours son fameux « vive le Québec Libre », déchaînant alors les applaudissements de la foule. Cet appel, dont certains considèrent¹ qu'il « a fait gagner des années à la cause nationale du Québec », est la manifestation concrète d'un problème jusque-là méconnu, celui de l'identité québécoise.

1. Une colonisation

a) L'implantation française

Quand Jacques Cartier entreprend son premier voyage en 1534, le territoire de ce qui est maintenant le Canada n'est peuplé que de quelques 220 000 indiens et Inuits. Au cours de ce voyage et de deux autres (1535-1536 et 1541-1542), il explore le Saint-Laurent et, toujours à la recherche de métaux précieux, arrive jusqu'au site de Montréal. Durant les soixante années suivantes, la France ne montre qu'un intérêt limité pour le Canada, et ce n'est qu'en 1608 que Samuel Champlain fonde Montréal. Un certain nombre de nobles reçoivent alors des monopoles, associés à des obligations de christianisation et de colonisation.

De fait, la période coloniale française est cruciale en ce sens ou elle est ce qui différencie les Canadiens-français des autres sociétés qui s'implantent à la même époque en Amérique du Nord. La colonie, contrairement à celle fondée par les anglais, est une extension directe adaptée aux conditions locales, de la société française. De la colonisation à la perte du territoire, seuls 10000 émigrants arrivent

¹ Comme Laurent Chevalier in réflexion sur la politique au Québec, presses de l'Université du Québec, 1970°, p. 100.

au Québec, un tiers d'entre eux étant constitué de soldats qui décident de s'y installer après la fin de leur temps de service. Encore une fois, contrairement aux colonies anglaises d'Amérique du Nord, cette population n'est pas composée d'opposants politiques ou religieux. En dépit des efforts, la colonie ne se développe que lentement. C'est à cette période que se met en place un facteur qui va avoir par la suite une grande importance dans la construction d'une identité particulière : l'implantation de l'église catholique (1615) et en particulier celle des jésuites (1625). L'Eglise joue dès un rôle crucial tant dans l'organisation du système éducatif² que dans la direction de la Colonie elle-même : l'évêque est l'un des trois membres du Conseil qui gouverne la colonie.

La structure sociale de cette colonie est basée sur un système seigneurial de possession de la terre, le rang : le seigneur se voit attribuer une concession de forme rectangulaire dont une des limites est en général le fleuve. Il découpe ensuite sa seigneurie en lots sur lesquels il installe des familles d'agriculteurs, sans pour autant disposer des mêmes pouvoirs politiques et judiciaires que dans la France de l'époque.

b) La conquête anglaise

Mais la France n'est pas la seule à convoiter ce territoire : tout comme l'Espagne et le Portugal s'affrontent en Amérique centrale et du sud, l'Angleterre convoite le même territoire que la France . La lutte se poursuit de façon presque continue jusqu'en 1763. Le dernier épisode oppose une colonie d'à peine 70000 habitants qui n'occupe pas entièrement l'immense territoire qu'elle revendique aux colonies anglaises d'Amérique du Nord qui comptent 20 fois plus d'habitants et qui commencent à se sentir à l'étroit. Malgré quelques succès initiaux, le combat est inégal, et le 13 septembre 1759, l'armée royale de Montcalm connaît la défaite sous les murs de Québec lors de la bataille de « plaines d'Abraham ». Quelques jours plus tard Québec capitule. En septembre 1760, c'est le tour de Montréal. Le Traité

² 1655 fondation du premier collège de jésuites

de Paris de 1763 sanctionne la défaite et reconnaît l'autorité de l'Angleterre sur presque toute l'ancienne colonie française.

Les 65000 canadiens-français qui ont décidé de rester après la conquête – c'est à dire la quasi-totalité de la population à l'exception des militaires, des fonctionnaires et de quelques seigneurs – passent sous la domination anglaise. L'administration et le commerce passent alors aux mains des anglais, et les canadiens-français doivent se contenter d'être agriculteurs ou petit commerçants. Ceux qui veulent jouer un rôle économique ou commercial plus important doivent prêter un serment d'allégeance à la Couronne britannique. On les force même pour un temps à prêter le serment du Test³.

Ce n'est qu'en 1774 que le gouvernement britannique assouplit la législation concernant la religion catholique. « L'Acte de Québec » va régir la vie la colonie jusqu'en 1791. Les lois civiles françaises sont même reconnues.

2. De la colonie à l'Etat indépendant

a) La mise en place d'institutions

En 1791, L'Angleterre divise sa colonie en deux : le Haut-Canada et le Bas-Canada, lequel correspond à peu près au Québec dans ses limites actuelles. Cette période est marquée sur le plan politique par un fait nouveau : la mise en place d'une forme de représentation parlementaire. Chacune des deux provinces reçoit le droit d'élire des députés qui représentent le peuple à une « chambre d'assemblée ». L'anglais est la langue officielle mais on peut utiliser le Français à l'Assemblée et devant les tribunaux. Cependant, des tensions apparaissent rapidement, car l'assemblée élue n'a pas de rôle en matière financière. Les Canadiens-Français présentent alors pétitions sur pétitions au Parlement de Londres. Le chef du Parti Canadien, Louis-

³ Ce serment oblige celui qui le prête à renier plusieurs dogmes fondamentaux de la religion catholique (transsubstantiation, autorité du Pape...).

Joseph Papineau porte même à Londres les « quatre-vingt-douze résolutions », tandis que l'agitation se développe au Bas-Canada. L'agitation est à son comble en 1837. Le Parti Canadien devient alors le Parti Patriote. De 1837 à 1838 a lieu la rébellion de Patriotes, qui est en échec sanglant en raison de son impréparation et de l'opposition de l'Eglise catholique à un mouvement qui prévoit la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'éducation laïque et la mise en place d'un gouvernement parlementaire démocratique reposant sur un suffrage universel masculin.

L'insurrection est donc un échec, mais elle est dès lors un des mythes fondateurs de l'identité nationale canadienne-française en tant que symbole de l'opposition à l'occupant anglais.

L'ordre est rétabli mais la politique anglaise est en ruine. un nouveau gouverneur général, Lord Durham est envoyé pour reprendre la situation en main. Il préconise pour cela dans le rapport qui porte son nom la seule politique qui lui paraisse viable : l'assimilation des Canadiens-français qui ne peut être réalisée qu'au moyen d'une union entre le Haut-Canada et le Bas-Canada sous un contrôle anglais, mais avec un parlement réellement responsable. C'est la solution choisie dans « l'Acte d'Union » de 1841. Celui-ci prévoit une assemblée où chacune des deux colonies envoie 42 membres. C'est aussi le moyen de rendre minoritaire la partie française de la population, qui était toujours majoritaire au Bas-Canada. Le contrôle souhaité par les anglais n'est cependant pas réellement effectif, car le clivage se fait ensuite entre réformateurs et conservateurs des deux communautés. Cette réforme est en fait le premier pas du processus qui mène en 1867 à « l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique ».

b) La confédération

Cet acte prévoit de fusionner en une seule entité le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. La répartition des pouvoirs entre les provinces et le niveau fédéral a pour but de mettre en place un pouvoir fédéral fort. Ce dernier a pour domaine de compétence la défense, l'économie, les relations extérieures, les postes, les douanes, et tout ce qui n'est pas délégué au niveau provincial. Aux

provinces incombe le système hospitalier, l'éducation, l'application des lois civiles... Les deux niveaux, fédéral et provincial exercent une compétence partagée dans certains domaines comme l'immigration. Il existe une Chambre des Communes du Dominion ou le Québec délègue 65 représentants. Le Cabinet est responsable devant la chambre et les portefeuilles sont attribués de manière équilibrés entre les provinces (5 à l'Ontario, 4 au Québec...).

Ce système permet alors au Québec d'affirmer une certaine autonomie en ce qui concerne la langue, la religion et la culture. Mais en même temps il doit participer aux décisions intéressant l'ensemble de la fédération. Deux points de désaccord sont en particulier perceptibles :

Le premier concerne les droits des minorités francophones hors du Québec. Ce problème se manifeste déjà lors de la révolte des métis francophones du Manitoba menée par Louis Riel. Son procès et sa pendaison en 1885 soulèvent l'indignation des Canadiens-français et sont considérés comme un abus du pouvoir « anglais ». De même, la décision du gouvernement du Manitoba d'abolir le système scolaire catholique francophone et le manque d'efficacité du gouvernement fédéral à cette occasion persuadent dès lors beaucoup de québécois qu'il n'ont rien à attendre du niveau fédéral et qu'ils doivent eux-mêmes s'occuper de préserver leur identité.

Le deuxième concerne le problème de l'implication du Dominion du Canada dans les guerres de l'Empire Britannique. En effet, en cas de conflit, l'entrée en guerre de la Grande Bretagne l'amène à demander la participation du Canada. Les Canadiens-français y sont opposés, mais le gouvernement fédéral choisit la solidarité avec l'Empire, malgré le refus du Québec. Lors des deux guerres mondiales, le problème se pose de manière encore plus aiguë, car là il est question d'imposer la conscription. Ce problème est alors source de nouvelles divisions entre francophones et anglophones.

Ces divers éléments (imposition de la conscription, droit des minorités hors du Québec...) tendent alors à convaincre de nombreux Canadiens-Français que l'idée d'un Canada bilingue et biculturel est rejetée par les anglophones, et qu'il est donc nécessaire de formuler un nouveau nationalisme, centré sur le Québec, foyer national des Canadiens-Français.

c) L'Union Nationale et Duplessis

De 1897 à 1936 la vie politique québécoise est dominée par le parti libéral, qui mène une politique de développement de l'économie et de mise en valeur des ressources naturelles. Mais la crise économique érode la popularité de ce parti et en 1936 l'opinion publique est prête pour un changement. Ce sont ces circonstances favorables qui permettent à Maurice Duplessis d'arriver au pouvoir. Depuis ses débuts en politique avec le parti conservateur, celui-ci s'est fait un défenseur acharné des droits du Québec. En 1935, il a rejoint un groupe de libéraux fondateurs de l'Action Libérale Nationale, qu'il transforme rapidement en Union Nationale, à laquelle il donne très vite une allure conservatrice⁴. Il prend le pouvoir en 1936, mais son parti s'effondre aux élections suivantes. Il prend alors sa revanche en 1944 et gouverne alors sans interruption jusqu'en 1959.

Cette période est appelée « le règne de Duplessis ». Avant tout nationaliste, il fait passer les intérêts du Québec avant ceux du Canada, et mène une politique autonomiste dirigée uniquement contre les empiètements du pouvoir fédéral. Conservateur, il s'appuie sur les valeurs traditionnelles du Québec : religion, famille, agriculture. Sur le plan économique, il mène une politique centrée sur le développement de l'agriculture (électrification des campagnes, drainage des terres, aide à l'enseignement agricole, création du Crédit Agricole). Dans le même temps, il ouvre le pays aux investisseurs étrangers, notamment américains, et s'oppose à la mise en place d'une législation sociale. Selon lui « le paternalisme étatique détruit l'initiative individuelle ». Pour les Québécois, son mérite essentiel est d'avoir défendu politiquement les idées nationalistes, et donc d'avoir ouvert la voie à la « Révolution Tranquille ».

⁴ Sur le problème de Duplessis et de l'Union Nationale, voir de Kate Holloway, *Le Canada, pourquoi l'impasse ?*, op. cit.

3. Les grandes caractéristiques de la société

a) Une spécificité francophone et agricole a façonné l'identité québécoise

Après le Traité de Paris, c'est un petit peuple de 65000 personnes qui est passé aux mains des Anglais. C'est sa langue et sa religion différent qui lui ont permis de survivre et de conserver son identité. C'est en effet au XIXe siècle que se forment au Québec un certain nombre de traditions qui subsistent encore aujourd'hui. Voués à l'agriculture qui facilite le repli sur soi, les canadiens tendent à développer une forme de vie relativement autarcique, sans entretenir beaucoup de contacts avec les anglophones. Dès la fin du XVIIIe siècle, les Québécois vont se multiplier à un rythme extrêmement élevé : la population double tous les 25 Ans. L'ouverture permanente de nouvelles terres à la colonisation est alors le moyen d'employer cette population en croissance rapide. Ce mouvement perdure avec plus ou moins d'intensité jusque dans les années 30.

Cette description pourrait paraître un peu caricaturale, et ne pas prendre en compte des éléments comme l'industrialisation ou la modernisation de l'économie. Cependant, il faut bien être conscient du fait que jusqu'à la « Révolution Tranquille », le précepte central de l'idéologie nationaliste est que la « Nation Canadienne Française » est essentiellement agraire, et que l'industrialisation et l'urbanisation ne peuvent qu'affaiblir son identité. Cette opinion subsiste alors même qu'elle ne recouvre plus aucune réalité sociale⁵.

b) L'importance de l'Eglise

C'est le changement de régime politique pour le Bas-Canada en 1840 qui marque un tournant important dans l'histoire politique, sociale et religieuse de la Province. Le sentiment nationaliste est alors utilisé par l'Eglise pour asseoir son autorité dans

⁵ En 1941, seulement 30% de la population du Québec vit en zone rurale, et moins de 30% sont réellement concernés par l'agriculture.

de nombreux domaines de la vie civile. Un des moyens en est l'organisation du mouvement de colonisation par la création de paroisses nouvelles qui remplissent un rôle social d'administration. L'enseignement est lui aussi aux mains de l'Eglise et dispense une formation générale essentiellement littéraire.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, l'Eglise apparaît donc comme un lieu de pouvoir, ce que confirme le prestige dont bénéficie la carrière sacerdotale. Les prêtres sont présents dans tous les secteurs de la société. Ils ont même aidé les ouvriers à former des syndicats catholiques, mais freinent les revendications sociales⁶.

C'est la deuxième guerre mondiale qui consacre les mutations profondes de la société québécoise : celle-ci tourne le dos à la ruralité et adopte un mode de vie beaucoup plus citadin et nord-américain. L'Eglise connaît alors une perte d'influence importante alors même que la société se modernise.

⁶ Création de la Confédération Catholique des Travailleurs du Canada en 1921, qui se réfère à la doctrine sociale de l'Eglise.

II. les conséquences de cette aspiration identitaire

L'identité québécoise est donc bien réelle : héritage de l'histoire, elle va conduire les Québécois à revendiquer leur spécificité. Cette revendication va s'exprimer de deux façons : la recherche de la souveraineté et l'affirmation de leur spécificité linguistique.

A. Les prémices : 1960-1966, ou la Révolution Tranquille comme préalable

Prise dans son sens le plus large, la « Révolution Tranquille » est la réconciliation avec le développement économique et social. Le nationalisme canadien-français traditionnel décrivait la société québécoise comme essentiellement rurale. A partir des années 50, cela ne correspond plus à la réalité des conditions économiques et sociales, d'où l'apparition d'un nouveau nationalisme, animé par la volonté de construire une société industrielle moderne.

1. L'idéologie de la « Révolution Tranquille »

Marcel Rioux définit ainsi la « Révolution Tranquille » : « par dessus tout une réaffirmation de nous-même(...) les Québécois devinrent certains qu'ils pourraient changer beaucoup de choses s'ils le voulaient réellement.

a) Un nouveau nationalisme

Cette reformulation de l'idéologie canadienne-française implique une révision des limites de la Nation et des centres d'intérêt désormais plus tournés vers le Québec que vers le Canada tout entier. Une autre conséquence de cette révolution est une nouvelle conception du rôle de l'Etat du Québec qui doit désormais devenir le moteur principal de ce rattrapage. La modernisation politique devient alors le but de

beaucoup d'intellectuels qui veulent voir les moyens d'action de l'Etat s'accroître par le transfert de responsabilités jusque là exercées par Ottawa. Ce nouveau nationalisme est très surprenant pour les anglophones qui ont pensé au départ que cette conversion au modernisme allait être un facteur d'unité pour le Canada. Or, c'est le contraire qui se produit.

b) L'apparition d'une nouvelle classe moyenne

Un élément en particulier a contribué à cette nouvelle perception du nationalisme et du rôle de l'Etat Québécois : l'émergence d'une nouvelle classe moyenne de fonctionnaires. Ceux-ci apparaissent à l'origine au sein des institutions sociales et d'enseignement contrôlées par l'Eglise catholique. L'afflux des québécois vers les villes a eu pour conséquence un accroissement de la taille de ces institutions et donc la formation d'un personnel laïc pour remplir ces fonctions. Cette élite, distincte du clergé et des professions libérales est désormais la seule à pouvoir gérer le système de protection sociale et d'enseignement. Elle entend le développer en dehors de tout contrôle de l'Eglise, et utilise pour ce faire le nationalisme comme outil. En effet, la mise en place d'un Etat Québécois fort permettrait à la fois à cette classe moyenne d'échapper à la tutelle de l'Eglise en établissant un contrôle de l'Etat sur le système de protection sociale et d'éducation, mais aussi de tirer parti de ses qualifications professionnelles au sein d'entreprises nationalisées.

Les années 60 ont donc entraîné une modernisation en profondeur de la société québécoise : Elles ont entraîné la transformation d'une société rurale et agricole en société urbaine et industrielle. Cette évolution a été possible en raison de l'affirmation de l'Etat provincial comme agent d'émancipation des québécois, ainsi que par la rapide sécularisation de la société. Alors que au début du XXe siècle, les canadiens-français n'ont que peu d'importance dans la vie économique, ils voient peu à peu leur rôle s'accroître.

c) La culture francophone comme barrière sociale

Au Québec, le clivage linguistique entre francophones et anglophones avait de très évidentes implications sociales, au point que l'on peut parler jusque dans les années 60 d'une véritable division culturelle du travail. La bourgeoisie anglophone, concentrée dans les quartiers ouest de Montréal, contrôle les rouages économiques de la Province, tandis que les francophones sont concentrés dans les couches ouvrières et paysannes de la société. En encourageant par des moyens législatifs l'usage de la langue française dans l'entreprise et le commerce, les gouvernements québécois qui se succèdent à partir des années 60 ont élargi les opportunités d'emploi pour les francophones, favorisant ainsi leur ascension sociale. Cette politique volontariste qui a permis aux francophones de travailler dans leur langue a alors entraîné l'apparition d'une bourgeoisie d'affaires francophone qui s'est alors partiellement substituée aux businessmen anglophones. Selon Alain Dieckhoff⁷, cet exemple vérifie l'hypothèse émise par Ernest Gellner⁸ qui lie émergence du nationalisme et carence du système de communication. Selon lui, dès lors qu'une langue fonctionne comme une barrière de communication qui empêche ou handicape la promotion sociale des membres du groupe qui la parle, ceux-ci sont amenés à construire une « niche protectrice » où la mobilité sociale leur sera désormais assurée. Ils s'engagent alors pour ce faire dans la voie d'un nationalisme culturel puis politique. Il apparaît en effet clairement que l'invocation de la culture n'est que rarement un but en soi : elle débouche inévitablement sur des revendications de nature politique.

⁷ Alain DIECKHOFF, - La nation dans tous ses états, op. cit.

⁸ Ernest GELLNER, Nations et Nationalismes, Paris, Payot, 1983.

2. Le gouvernement Lesage

La « Révolution Tranquille débute avec le gouvernement libéral de Jean Lesage. Soutenu par un électorat beaucoup plus urbain que ceux des gouvernements précédents, il va prêter une attention beaucoup plus grande aux demandes des populations urbaines de la classe moyenne. Symbolisée par le slogan « maître chez nous », la politique qu'il mène est résolument autonomiste.

Il mène alors une politique réformatrice dans plusieurs domaines : enseignement, protection sociale, santé qui a pour but de moderniser ces secteurs et d'en accroître le contrôle par le Gouvernement du Québec.

Mais un aspect essentiel de l'action du gouvernement Lesage concerne son action sur l'économie. Ici, l'objectif recherché est de remédier à la sous-représentation des francophones dans les cercles dirigeants de l'économie québécoise. Plutôt que de chercher à changer la politique d'embauche des entreprises anglophones et américaines, l'action menée consiste à favoriser l'expansion du petit secteur contrôlé par les canadiens-français. Deux stratégies différentes sont alors utilisées : la création d'entreprises publiques et le soutien aux firmes appartenant à des francophones. Dans le premier cas, le point le plus important est la nationalisation des compagnies privées de production d'électricité appartenant à des anglophones et leur fusion en une nouvelle société, Hydro-Québec. Le but recherché est de créer des postes de direction pour des francophones et de montrer qu'il est possible de changer la langue de travail d'une grande entreprise. D'autres projets comme la construction du barrage de Manicouagan viennent compléter le dispositif.

Les autres projet du gouvernement Lesage pour renforcer le rôle économique des francophones comme par exemple la création de la Société Générale de Financement qui avait pour objet d'accorder des prêts bonifiés aux PME francophones ne sont pas aussi convaincants.

Concrètement, ce processus de création d'une identité collective s'est traduit au Québec par deux approches contradictoires mais néanmoins complémentaires :

l'une a pour objet de créer une communauté de culture québécoise spécifique sur un territoire précis, l'autre de faire de la culture non plus seulement québécoise mais francophone une des deux composantes de la culture canadienne. Ce sont ces deux conceptions qui vont s'affronter lors des débats sur la souveraineté du Québec.

B. La recherche de la souveraineté

La volonté d'affirmation d'une identité québécoise a conduit les souverainistes à vouloir affirmer la spécificité du Québec sur le plan politique. Cette volonté d'affirmation s'est faite de deux façons : en cherchant à convaincre les québécois que le Québec devait être réellement souverain et en cherchant à redéfinir ses liens avec le reste de la fédération canadienne. La première approche a mené aux deux référendums sur le sujet, qui se sont tous les deux achevés par un vote négatif. L'autre approche adoptée par le gouvernement provincial a été de chercher à faire reconnaître une place particulière au sein de la fédération lors de négociations constitutionnelles avec le gouvernement fédéral. Cette voie a aussi échoué en raison de l'opposition de certaines provinces anglophones.

1. L'échec du premier référendum sur la souveraineté.

En 1964, alors que la société québécoise est en pleine effervescence, le premier ministre libéral Jean Lesage déclare: « Le Québec cherche à obtenir tous les pouvoirs nécessaires à son affirmation économique, sociale et politique. Dans la mesure où les provinces ne poursuivent pas ce même objectif, le Québec se dirigera, par la force des choses, vers un statut particulier qui tiendra compte à la fois des caractéristiques propres de sa population et du rôle plus étendu qu'elle veut conférer à son gouvernement. »

C'est dans cette perspective que, en 1967, René Lévesque, qui sera plus tard le chef du premier gouvernement souverainiste du Québec, fonde le Mouvement souveraineté-association, devenu, l'année suivante, le Parti québécois (PQ). Dès lors, la souveraineté du Québec apparaît au premier plan du projet politique d'une des deux grandes formations politiques québécoises.

En 1971, lors de la Conférence de Victoria, le gouvernement fédéral soumet aux provinces un projet d'entente constitutionnelle que le premier ministre québécois, Robert Bourassa, refuse d'entériner parce qu'il ne répond pas aux attentes du Québec, notamment celles qui ont rapport avec sa compétence dans le domaine des politiques sociales.

En 1976, au moment où il accède pour la première fois au pouvoir, le Parti québécois s'engage à tenir un référendum sur la souveraineté du Québec. La question référendaire est alors la suivante : « Le gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples; cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté - et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie; aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum; en conséquence, accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada ? » Celui-ci a lieu le 20 mai 1980. La participation au référendum est de : 85,6 p.100 des 4 367 584 électeurs inscrits, et,

à près de 60 p. cent, la population québécoise refuse d'accorder au gouvernement le mandat de négocier une entente portant sur la souveraineté du Québec assortie d'une association économique avec le Canada.

C'est donc un échec important pour le Parti Québécois, qui va mener le gouvernement provincial à rechercher une place particulière dans la fédération par le biais des négociations constitutionnelles.

2. Les différentes négociations constitutionnelles et les accords du lac Meech

Le point de départ de cette approche est la volonté du gouvernement fédéral de rapatrier au Canada l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, qui sans cela ne pouvait être amendé que par le Parlement de Westminster.

a) Le rapatriement de la Constitution canadienne

Malgré l'échec du référendum, le Parti québécois reste au pouvoir en 1981. Le premier ministre René Lévesque participe alors à des négociations dont l'objet est le rapatriement de la Constitution canadienne de 1867, laquelle, sur le plan formel, demeurerait toujours une loi du Parlement de Londres.

Ces négociations se soldent, dans la nuit du 4 au 5 novembre 1981, par une entente résultant de tractations secrètes qualifiées de « nuit des longs couteaux », de laquelle fut exclu le Québec. Le gouvernement fédéral et les provinces anglophones s'entendent alors sur des modifications substantielles à apporter dans la Constitution canadienne.

Le rapatriement de la Constitution du 17 avril 1982 consacre ainsi l'aboutissement de la réforme constitutionnelle sans l'accord du Québec et sans répondre à ses revendications et demandes de réforme⁹.

Le 2 octobre 1981, dans une résolution appuyée à l'unanimité par les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, celle-ci avait affirmé son opposition à tout geste qui pourrait porter atteinte à ses droits ou affecter ses pouvoirs sans son consentement.

⁹ Ce rapatriement de la Constitution n'est d'ailleurs pas sans conséquences actuellement : c'est sur cette dernière et sur la Charte canadienne des droits et libertés qui y a été intégrées que s'appuient nombre de revendications identitaires (autochtones en particulier) qui remettent en cause la place spécifique revendiquée par le Québec et même ses frontières au nom de leurs propres aspirations identitaires.

Par conséquent, le 1er décembre 1981, l'Assemblée nationale du Québec a rejeté l'entente entre le gouvernement fédéral et les provinces anglophones.

b) Les accords du Lac Meech

Sur la scène fédérale, les élections du 4 septembre 1984 portent le Parti conservateur de Brian Mulroney à la tête du pays. Les conservateurs succèdent ainsi aux libéraux de Pierre Elliott Trudeau, qui étaient beaucoup plus intransigeants envers les revendications du Québec car cherchant à promouvoir non pas une place particulière pour le Québec mais le caractère bilingue de la fédération. Pour assurer la réintégration du Québec dans la « famille canadienne », le Parti conservateur s'engage alors à trouver un compromis que l'ensemble des provinces pourrait juger acceptable. À la suite de cet engagement du parti conservateur, le gouvernement de Robert Bourassa, nouvellement élu au Québec en décembre 1985, exige du Canada cinq conditions « minimales » qui pourraient l'inciter à apposer sa signature au bas de la Constitution.

Les cinq conditions pour réintégrer le Québec dans la Constitution canadienne sont les suivantes :

1. La reconnaissance explicite du Québec comme société distincte;
2. La reconnaissance d'un droit de veto;
3. La participation du Québec à la nomination des juges québécois à la Cour suprême du Canada;
4. La limitation du pouvoir fédéral de dépenser;
5. La garantie donnée au Québec d'accroître ses pouvoirs en matière d'immigration sur son territoire.

Ces cinq exigences ont mené, en 1987, à une série de négociations aboutissant à «l'Accord du Lac Meech», une entente que les signataires devaient, en vertu de la Loi constitutionnelle de 1982, faire entériner avant le 23 juin 1990, par le Parlement fédéral et les dix législatures provinciales. En conséquence, les signataires potentiels avaient trois ans pour présenter cet accord à la population et amener

celle-ci à l'accepter. Le 23 juin 1987, le gouvernement du Québec est le premier à ratifier l'Accord du Lac Meech. Toutefois, à quelques jours du délai fixé, deux provinces sont toujours récalcitrantes au sujet de l'approbation de l'entente. D'intenses négociations menées jusqu'à la dernière heure ne viendront pas à bout des résistances du Manitoba et de Terre-Neuve; ces deux provinces refusent finalement d'entériner l'entente. À l'expiration du délai, l'Accord du Lac Meech devient donc caduc, et le Québec n'est pas réintégré dans la Constitution canadienne.

c) L'échec de Meech, la naissance du Bloc québécois

Au cours de l'été 1990, dans la foulée des négociations entourant la ratification de l'Accord du Lac Meech, Lucien Bouchard, alors ministre au sein du Cabinet fédéral, et d'autres députés québécois à la Chambre des communes, démissionnent. Ils déclarent qu'ils ne peuvent accepter une dilution des cinq conditions minimales posées par le Québec pour réintégrer la Constitution canadienne. En effet, Jean Charest, alors ministre dans le Cabinet de Brian Mulroney, soumet un rapport dans lequel les demandes minimales du Québec sont diluées considérablement au profit des intérêts des provinces anglophones.

Les députés démissionnaires se rassemblent au sein du Bloc Québécois, « un parti fédéral, disent-ils, qui fera de la souveraineté du Québec sa priorité ». Ils choisissent Lucien Bouchard comme chef. De son côté, le gouvernement québécois, dirigé par le Parti libéral de Robert Bourassa, annonce que les négociations constitutionnelles seront désormais tenues entre deux partenaires, le Canada et le Québec. Le premier devra formuler des propositions « acceptables » pour le second, lequel, de son côté, cherchera à dégager un consensus au sein de la population québécoise quant à l'avenir constitutionnel du Québec.

d) La commission Bélanger-Campeau

Ainsi, en septembre 1990, Québec institue une commission parlementaire élargie, soit la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec ou commission Bélanger-Campeau, du nom de ses coprésidents. Cette commission regroupe des représentants du gouvernement, de l'opposition officielle, de la députation québécoise au sein du Parlement fédéral, et de divers milieux (syndicats, associations patronales, unions municipales, etc.). Dans son rapport, déposé en mars 1991, la Commission définit comme inacceptable le statu quo constitutionnel; de plus, elle établit la viabilité économique de la souveraineté du Québec et la possibilité que celle-ci soit faite de façon ordonnée. La Commission recommande donc que soit tenu, dans un délai raisonnable, un référendum sur la souveraineté du Québec. À la suite de ces recommandations, l'Assemblée nationale du Québec adopte, en juin 1991, la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec (dite "loi 150") qui prévoit la tenue d'un tel référendum, au plus tard le 26 octobre 1992.

e) L'échec du référendum sur la Constitution, l'Entente de Charlottetown et son rejet

Après des mois de discussions, le gouvernement fédéral, ceux des neuf provinces anglophones et des deux territoires canadiens ainsi que les représentants de quatre groupes autochtones parviennent, en juillet 1992, à concevoir un projet d'accord constitutionnel. Si le gouvernement du Québec acceptait un tel accord, cela signifierait un important recul par rapport aux conclusions de la commission Bélanger-Campeau.

Le mois suivant, d'abord au Lac Harrington au Québec, puis à Ottawa et, enfin, à Charlottetown sur l'Ile du Prince Édouard, des négociations ont encore lieu entre le gouvernement fédéral, ceux des neufs provinces anglophones et des deux territoires canadiens, les représentants de quatre associations autochtones pan canadiennes

ainsi que le gouvernement du Québec qui a finalement accepté d'y participer et d'entériner ainsi l'entente intervenue. En conséquence, en septembre 1992, la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec est amendée pour faire en sorte que le référendum du 26 octobre ne porte plus sur la souveraineté du Québec, comme il avait été prévu initialement, mais bien sur les propositions contenues dans l'Entente de Charlottetown.

Outre qu'elles confinent la situation du Québec au simple statut de province parmi dix, ces propositions se limitent à reconnaître une version fortement diluée de la reconnaissance du Québec en tant que société distincte. De plus, elles abordent la question du partage des compétences d'une façon qui sera considérée comme insatisfaisante dans le débat qu'occasionnera la consultation de la population québécoise au sujet de l'entente.

C'est le 26 octobre 1992 qu'a donc lieu le référendum sur l'Entente de Charlottetown. La question référendaire alors posée lors de deux référendums tenus respectivement au Québec et dans le reste du Canada est la suivante : « Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992? » C'est le non qui l'emporte. Au Québec, 56,68 p. 100 des électeurs rejettent l'Entente parce qu'ils n'y voient rien qui puisse satisfaire leurs revendications historiques. Ailleurs dans le pays, les Canadiens disent également non dans une proportion de 54,30 p. 100, notamment parce qu'ils trouvent que cette entente accorde au Québec des concessions qu'ils jugent inacceptables. Il semble alors que le fédéralisme canadien ne puisse être renouvelé dans le sens des aspirations du Québec.

3. Le référendum de 1995

a) Le retour au pouvoir du Parti québécois à Québec

Le 25 octobre 1993, ont lieu des élections fédérales. Le Parti Libéral du Canada, dirigé par Jean Chrétien et remporte la victoire. Au Québec, le Bloc québécois, un nouveau parti souverainiste dirigé par Lucien Bouchard, obtient un large appui avec l'élection de 54 députés sur un total de 75; ce parti forme l'opposition officielle à la Chambre des communes du Canada.

L'appui reçu par le Bloc québécois aux élections fédérales a confirmé la relance du mouvement souverainiste au Québec. En septembre 1994, cette montée se concrétise encore davantage. En effet, après neuf ans de règne libéral, le Parti québécois reprend le pouvoir. Il fait élire 77 députés dans les 125 circonscriptions québécoises. Le Parti libéral du Québec récolte 47 sièges et un nouveau joueur sur l'échiquier politique, l'Action Démocratique du Québec, fait son entrée à l'Assemblée nationale avec l'élection de son chef, Mario Dumont. D'entrée de jeu, le nouveau gouvernement, dirigé par Jacques Parizeau, annonce son intention de tenir sans délai un référendum sur la souveraineté afin de permettre au Québec de prendre en main sa propre destinée.

b) Deuxième référendum sur la souveraineté du Québec et l'offre de partenariat

Après des consultations populaires sans précédent dans l'histoire du Québec et après avoir conclu une entente avec le Bloc québécois et l'Action démocratique du Québec, le gouvernement du Parti québécois fixe au 30 octobre 1995 la tenue du deuxième référendum sur la souveraineté. « Nous convenons de conjuguer nos forces et de coordonner nos efforts pour qu'au référendum de l'automne de 1995, les Québécois puissent se prononcer pour un véritable changement : faire la

souveraineté du Québec et proposer formellement un nouveau partenariat économique et politique au Canada...¹⁰»

Les Québécoises et les Québécois sont alors appelés à se prononcer le 30 octobre 1995 sur l'accession du Québec à la souveraineté, laquelle serait assortie d'une offre de partenariat économique et politique avec le reste du Canada.

La question référendaire est la suivante: « Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente du 12 juin 1995? ».

Avec un taux de participation record de 94 p. 100, les électeurs québécois rejettent toutefois le projet du gouvernement: 50,6 p. 100 se prononcent pour le NON et 49,4 p. 100 pour le OUI (la majorité étant de 54 288 voix).

Pour le gouvernement provincial, le résultat serré de ce référendum témoigne de l'importance de poursuivre le débat sur la souveraineté du Québec et de poursuivre des démarches pour convaincre les Québécois de la justesse et de la nécessité de la souveraineté. C'est ce raisonnement qui amène le Premier ministre du Québec à faire voter en 2000 le projet de loi 99.

C. La revendication linguistique

De puis l'époque de la Révolution tranquille, l'Etat québécois a été à la base du projet national. Il a progressivement occupé une place de plus en plus grande dans la société, accru ses pouvoirs aux dépens de la fédération canadienne et fini par constituer l'élément central du débat et de l'action politique. Les signes traditionnels de l'identité que nous avons décrit dans la première partie de cette étude (religion, statut socioéconomique, ordre social ancestral) ont tous disparu au fur et à mesure que se modernisait la société. Seule est restée la langue, ressentie

¹⁰ Déclaration des chefs du Parti québécois, du Bloc québécois et de l'Action démocratique du Québec (Entente du 12 juin 1995).

comme menacée par la langue majoritaire du continent, l'anglais et par la baisse du taux de natalité. Le gouvernement provincial s'est donc fort logiquement consacré à sa défense.

1. Les prémices : la loi 22

Au cœur du problème se trouve la ville de Montréal : capitale économique et culturelle du Québec, elle est également le cœur de la puissance économique anglophone. La plus grande partie de la population anglophone y habite, et fort logiquement la plupart des immigrants choisissent de s'y installer. Depuis les années 60 et jusqu'au milieu des années 80, des lois et règlements ont été adoptés afin de promouvoir le français aux dépens de l'anglais. Ces mesures visaient à améliorer le statut socioéconomique des francophones et à faire en sorte que l'immigration augmente leur nombre. Le gouvernement libéral de Robert Bourassa est alors le premier à faire voter une loi qui définit la place de la langue française au Québec : la loi 22. Le français y est explicitement mentionné comme étant la seule langue officielle du Québec. Cette loi oblige aussi les élèves qui veulent entrer à l'école anglaise à passer des tests linguistiques pour prouver qu'ils sont réellement anglophones. Cette loi déclenche la colère des canadiens anglais et des nouveaux immigrants qui accusent alors le gouvernement provincial du Québec d'« employer des méthodes dignes des nazis » et de « vouloir mener un génocide culturel ».

2. La loi 101

C'est en 1976 que le Parti Québécois accède au pouvoir. L'année suivante est adoptée la « charte de la langue française « loi 101 ». Plus qu'une simple loi linguistique, cette loi se veut un outil de construction nationale, et est en conséquence dotée d'un fort volet coercitif. Ses objectifs principaux sont les suivants¹¹ :

¹¹ Voir en annexe le détail des principales étapes de l'affirmation de la langue française.

- ~ Faire du français la seule langue officielle du Québec
- ~ Faire du français la langue obligatoire de l'enseignement au Québec, exception faite des enfants de la minorité anglophone nés au Québec.
- ~ Faire du français la langue de l'administration publique au Québec
- ~ Faire du français la langue de travail dans le secteur privé au Québec
- ~ Faire du français la langue du commerce et de la publicité.

Il s'agit donc de la mise en place de mesures volontaristes destinées à garantir la prédominance du français au Québec. Mais cette politique est aussi à l'origine de profondes divisions entre francophones, anglophones et allophones. Au problème de la langue s'ajoutent en effet des divergences culturelles sur la nature du nationalisme et de l'Etat¹².

3. Une politique contestée tant par la minorité anglophone que par le gouvernement fédéral.

En effet, partout dans le monde, anglophones et francophones comptent parmi ceux qui sont le moins aptes à apprendre une autre langue que la leur. Si l'on y ajoute une opposition nette entre la culture politique québécoise, de tendance plutôt collectiviste, et la culture libérale et individualiste de l'Amérique du nord anglophone, il ne pouvait en résulter qu'un dialogue de sourd sur les mérites respectifs des droits individuels et des droits collectifs.

Deux mesures en particulier ont provoqué de grandes controverses : la politique de l'éducation et la loi sur l'affichage.

¹² Cette analyse des conséquences de la loi 101 sur les rapports entre communautés au Québec est principalement celle que fait Keating dans son ouvrage « les défis du nationalisme moderne, Québec, Catalogne, E cosse », op.cit.

a) Le problème de l'éducation

En effet, sur le plan linguistique la politique menée au Québec jusqu'aux années 1970 était relativement permissive. Les parents pouvaient envoyer leurs enfants à l'école de leur choix, qu'elle soit anglaise ou française. Les immigrants choisissaient en général l'école anglaise, ce qui fait qu'en 1970 70% des jeunes allophones fréquentaient l'école anglaise. Le système scolaire dont l'unité était la commission scolaire catholique ou protestante forçait même tous ceux qui n'étaient pas catholiques à s'inscrire à l'école anglaise. Le vote de la loi 101, s'inscrivant d'ailleurs dans la continuité des autres lois linguistiques, rendait en revanche la fréquentation de l'école française obligatoire pour tous ceux qui n'avaient pas été scolarisés initialement en anglais au Québec (« clause Québec »)¹³. Le vote de la loi 101 fût donc bien évidemment mal acceptée par la minorité anglophone du Québec, qui réagit en pratiquant une sorte de désobéissance civile. Par exemple, les commissions scolaires chargées de gérer le système d'enseignement de langue anglaise acceptèrent alors sans droit quelques milliers d'enfants appelés les « illégaux ».

b) La loi sur l'affichage

La loi sur l'affichage décrivait, elle, que les enseignes commerciales ne pouvaient pas être rédigées dans une autre langue que le français. Pour la majorité francophone, il s'agissait d'une mesure parfaitement légitime qui avait pour but de préserver le caractère français de la province. En revanche, pour les anglophones, cette loi constituait une attaque à la libre expression et à la liberté du commerce. Ses

¹³ La « Clause Québec » établit que les parents d'enfants admissibles aux écoles anglaises doivent avoir reçu leur éducation anglaise au Québec et non au Canada. Cette clause a finalement été déclarée inconstitutionnelle par la Cour Suprême du Canada en juillet 1984.

partisans y voyaient donc un moyen de protéger des droits collectifs, ses opposants une atteinte aux droits individuels.

Cette législation linguistique a modifié considérablement la société québécoise. La langue française est désormais une donnée culturelle essentielle à tout avancement dans le secteur public, et même dans le secteur privé. La politique linguistique menée par le gouvernement provincial a donc permis de préserver l'identité québécoise et de la moderniser en quelques sortes, la faisant passer d'un héritage historique à une caractéristique visible de la société.

Conclusion

Politiquement, le Québec a profondément évolué au cours des quarante dernières années. Le groupe ethnique canadien-français a surmonté la discrimination dont il était l'objet et accédé à des postes de direction dans la société civile et dans l'économie. Le français est devenu la langue de communication dans toutes les classes sociales. Ce simple fait suffit à montrer le chemin parcouru depuis les débuts de la « révolution tranquille ». Les Canadiens français se sont désormais redéfinis comme québécois, c'est à dire comme les citoyens d'une société moderne, libérale et pluraliste, qui habite un territoire bien défini, celui du Québec. Le Québec est devenu une société globale, et « cette transformation a désormais relégué, chez la plupart de ses membres, l'identité canadienne au second plan¹⁴ ». Son projet national est désormais formulé en terme civique et non plus ethnique : il s'adresse désormais à l'ensemble des membres de la société québécoise. Par conséquent, dans une vision optimiste du problème, il rencontre moins de réticences, même s'il reste à convaincre les autochtones et les anglophones de l'intérêt d'y souscrire.

Les relations ethniques sont en effet un des points faibles à l'émergence d'un projet québécois qui viserait à le dissocier du reste de la Fédération. Si son projet inclut logiquement les francophones et tend à inclure les immigrants, les anglophones comme les autochtones n'ont rien à y gagner et beaucoup à y perdre, ne serait-ce qu'en termes de préservation de leur mode de vie.

Si le Québec ressemble de plus en plus au reste de l'Amérique du Nord, son nationalisme n'a pas pour autant disparu et reste toujours vivace, bien que confronté à des oppositions multiples. Il reste alors à s'interroger sur ce que peut désormais devenir l'identité québécoise dans un contexte de plus en plus mondialisé. La mondialisation a en effet des conséquences contrastées sur la construction de l'identité au Québec : si d'une part elle tend à renforcer la tendance du Québec à

¹⁴ Michael Keating, *les défis du nationalisme moderne*, op.cit.

s'affirmer comme société distincte¹⁵ au sein de la fédération canadienne, l'Etat du Québec apparaît lui comme un frein aux aspirations identitaires d'autres particularismes (autochtones, inuits, anglophones même), qui s'appuient sur les droits que leur confère le système de multiculturalisme canadien pour contrer ce qu'ils considèrent comme une tendance hégémonique de l'Etat québécois. En effet, la politique de multiculturalisme canadien, balisée en particulier par la charte des droits et libertés¹⁶, postule que le pluralisme culturel constitue le fondement de l'identité canadienne. En conséquence, « chaque groupe ethnique, chaque communauté culturelle a le droit de développer et préserver ses propres valeurs et référents identitaires particuliers au sein du cadre institutionnel canadien¹⁷ ». Personne cependant ne peut y revendiquer un statut spécifique, et tous doivent bénéficier du même traitement, des mêmes droits et des mêmes considérations, tous sont également canadiens. La loi constitutionnelle de 1982, contourne la notion de deux majorités fondatrices historiquement défendue par le Québec, en promouvant une culture politique fondée sur le minoritarisme constitutionnel. Le Québec se retrouve désormais sans plus de prétentions spécifiques que les autres minorités culturelles, maintenant dotées de véritables identités reconnues par la constitution. Il est alors bien difficile de hiérarchiser les différentes aspirations identitaires. En conséquence, la crédibilité et la légitimité des paramètres identitaires qui fondent l'identité québécoise (langue, religion, histoire particulière...) s'estompent, et constituent de bien faibles arguments devant d'autres prétentions identitaires. Les autochtones l'ont en particulier bien compris, et expriment désormais des revendications de natures identitaires telles qu'autodétermination ou remise en cause des frontières territoriales du Québec.

¹⁵ Il suffit pour cela de rappeler l'importance du rapport de la commission Bélanger-Campeau ou le rapport Allaire.

¹⁶ La charte canadienne des droits et libertés a été signée par Pierre Elliott Trudeau en 1982, puis incorporée dans la loi constitutionnelle de 1982, que le Québec a rejetée. Elle contient des dispositions sur les droits à l'égalité, sur les langues officielles du Canada, sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité et les droits des minorités autochtones.

¹⁷ Daniel Salée, la mondialisation et la construction de l'identité au Québec, op. cit.

Une réflexion possible est alors de se demander si l'espoir déçu d'un bilinguisme fédéral véritable et la montée des multiculturalismes ne risquent pas désormais de conduire les souverainistes à remettre en cause la place particulière du Québec dans la fédération. Certains signes existent. C'est ainsi que le 7 décembre 2000, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi n° 99, intitulée « Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec ». Cette loi prévoit entre autres que le peuple québécois, par l'entremise de ses institutions politiques, a « le droit de statuer sur la nature, l'étendue et les modalités de l'exercice de son droit à disposer de lui-même ». Il précise aussi qu'aucun parlement ou gouvernement ne peut réduire les pouvoirs, l'autorité, la souveraineté et la légitimité de l'Assemblée nationale. De plus, la loi affirme les caractéristiques et les compétences de l'État du Québec dans divers domaines, notamment en ce qui a trait au territoire du Québec. Une déduction logique est de voir en cette loi un instrument destiné à permettre au gouvernement souverainiste du Québec soit de remettre en cause la place actuelle dans la fédération, soit de disposer d'un moyen de pression adéquat pour conduire un nouveau cycle de négociations constitutionnelles. En tout Etat de cause, un changement important dans la place du Québec ne peut désormais se faire que par voie référendaire, dont le résultat est loin d'être acquis.

Dans ce contexte, l'identité québécoise se trouve alors confrontée à deux choix possibles. Elle peut s'adapter pour chercher à inclure les identités nouvelles qui se sont manifestées en son sein. Mais est-ce envisageable alors même que le Québec n'a pas encore réussi à vivre une expérience d'Etat-nation indépendant ? et si cela était, pourquoi quitter le Canada qui offre à l'ensemble des populations concernées le même genre de garantie à plus grande échelle ? Un autre choix peut aussi s'exprimer dans le refus de la différence et d'un modèle pluraliste de société, et donc dans une redéfinition plus étroite des frontières de la Nation souhaitée. Est-ce concevable sans épreuve de force disproportionnée dans la cadre de la fédération canadienne ?

Sans pouvoir répondre aux interrogations que peut susciter le devenir de l'identité québécoise, il est néanmoins possible d'analyser quel peut être le devenir du Québec en tant que système politique. Deux formes semblent possibles : l'une conduit à une indépendance négociée incluant un maintien dans le cadre de l'ALENA, l'autre à une forme de fédéralisme asymétrique, qui verrait le Québec accroître ses pouvoirs et être reconnu comme Nation à part entière dans le cadre du Canada. Les deux possibilités apparaissent tout aussi improbables : si la première est techniquement possible de manière unilatérale, elle suppose des négociations difficiles pour que le Québec n'en subisse pas un contre-coup économique trop important. Le deuxième cas de figure suppose lui que le reste du Canada accorde subitement au Québec ce qu'il lui refuse depuis plus de 200 ans, ce qui est pour le moins difficile à concevoir.

En diverses occasions, le Québec a manifesté le désir de vivre son identité particulière sinon complètement en dehors, du moins avec une place distincte au sein de la fédération canadienne. Toutes ces tentatives ont échoué, mais le problème subsiste. Il paraît difficile de faire des pronostics dans la configuration actuelle, sauf à s'interroger sur les rapports futurs entre le Canada et les États-Unis...ce qui résoudrait peut-être alors le problème du Québec.

ANNEXES

A. Chronologie

1. Les origines du Canada Français

- » 1534: premier voyage de Jacques Cartier au Canada
- » 1608: fondation de Québec par Champlain: on parle alors de « Nouvelle France »
- » 1663: Le Canada devient une colonie royale
- » 1713: par le Traité d'Utrecht, La France cède à l'Angleterre L'Acadie, les territoires de la Baie d'Hudson, Terre-Neuve.
- » 1759: Reddition de Québec
- » 1763 Par le Traité de Paris, la France cède le Canada à l'Angleterre

2. La domination anglaise

- » 1774-1791: Par le Régime de L'acte de Québec, l'Angleterre reconnaît les lois civiles Françaises et accorde aux catholiques la liberté religieuse
- » 1791-1840: Régime de l'Acte Constitutionnel: Le Canada est divisé en deux provinces: le Haut-Canada et le Bas-Canada (Québec)
- » 1837-1838: Insurrection conduite par le parti des Patriotes de Louis Joseph Papineau
- » 1840-1867: Régime de l'Acte d'Union des deux Canada
- » 1867: Acte de l'Amérique du Nord britannique: le Québec devient l'une des 4 provinces du nouveau « dominion du Canada ».
- » 1912: Premier congrès de la langue française à Québec
- » 1936-1960: L'Union Nationale de Maurice Duplessis est au pouvoir (sauf de 39 à 44) Il meurt en 1959.

3. La “ Révolution Tranquille ”

- » 22 juin 1960: victoire du Parti Libéral de Jean Lesage aux élections provinciales. C'est ce qui marque le début de la « Révolution Tranquille ».
- » 1960: fondation, au Québec, du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (RIN)
- » 14 novembre 1962: Nouveau succès du Parti Libéral Québécois, au terme d'une campagne marquée par le thème de la nationalisation des compagnies d'électricité, parrainée par le ministre René Lévesque.
- » 1963: Nationalisation de la production d'électricité, fondation d'hydro-Québec
- » 1966: défaite du parti libéral, retour au pouvoir de l'Union Nationale avec Daniel Johnson, qui devient 1er ministre du Québec
- » 24 juillet 1967: De Gaulle crie « vive le Québec Libre » à Montréal

4. L'affirmation et l'échec des aspirations souverainistes

- » 14 octobre 1967: René Lévesque rompt avec le Parti Libéral Québécois et fonde le Mouvement Souveraineté Association (MSA)
- » Novembre 1967: réunion des États-généraux du Canada Français (2500 membres de l'anglais et
- » 25 juin 1968: Le parti Libéral du Canada remporte les élections fédérales. Son chef, Pierre-Elliott Trudeau sera alors premier ministre presque sans interruption jusqu'en 1984
- » Octobre 1968: congrès de fondation du Parti Québécois (PQ) qui élit comme président René Lévesque
- » Octobre 1969: adoption de la loi fédérale 63 (Bill 63) qui fait de l'anglais et du Français les deux langues officielles du Canada. Manifestations de masse contre cette loi au Québec.
- » 29 avril 1970: élections: entrée du PQ au parlement avec 23% des voix et 7 députés.

- » Octobre 1970: Crise d'octobre au Québec, marquée par des opérations terroristes, dont l'enlèvement du ministre Pierre Laporte. Le front de Libération du Québec (FLQ) est interdit.
- » Juin 1971: échec de la conférence constitutionnelle libérale-provinciale de Victoria (Colombie Britannique):. émergence des différents liés au problème constitutionnel
- » Juillet 1974: Victoire de P.E. Trudeau et des libéraux aux élections fédérales
- » 15 novembre 1976: le PQ gagne les élections provinciales sur la base d'un programme fondé moins sur la « question nationale » que sur l'action d'un « bon gouvernement » qui traduit une stratégie dite de « l'étapisme ». R. Lévesque devient premier ministre du Québec.
- » 26 août 1977: Adoption de la Charte Québécoise de la langue française (Loi 101) qui fait du Français la langue officielle du Québec, et oblige les immigrants à scolariser leurs enfants dans cette langue.
- » 29 mai 1977, lors du Vie congrès du PQ, le gouvernement s'engage à tenir un référendum national sur la « souveraineté association ».
- » 20 décembre 1979: René Lévesque rend public le texte de la question du référendum national sur la « Souveraineté-association »: il s'agit d'accorder au gouvernement du Québec mandant pour négocier une nouvelle entente avec le reste du Canada, fondée sur le principe de l'égalité des peuples
- » 20 mai 1980: le « non » l'emporte au référendum (59,6%)
- » 2 octobre 1980: PE Trudeau annonce le « rapatriement » de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867, considéré comme la constitution canadienne, et que seul le Parlement de Westminster a le pouvoir d'amender.
- » 16 avril 1981: Accord concernant les négociations constitutionnelles, signé par le Québec, et prévoyant un droit de retrait avec compensation financière des provinces en cas de transfert de compétences au niveau fédéral, et non plus un droit de Veto universel.
- » 17 avril 1982: Elizabeth II proclame à Ottawa la nouvelle loi constitutionnelle du Canada, et entrée en vigueur de la Charte Canadienne des droits et des libertés, sans la signature du Québec.

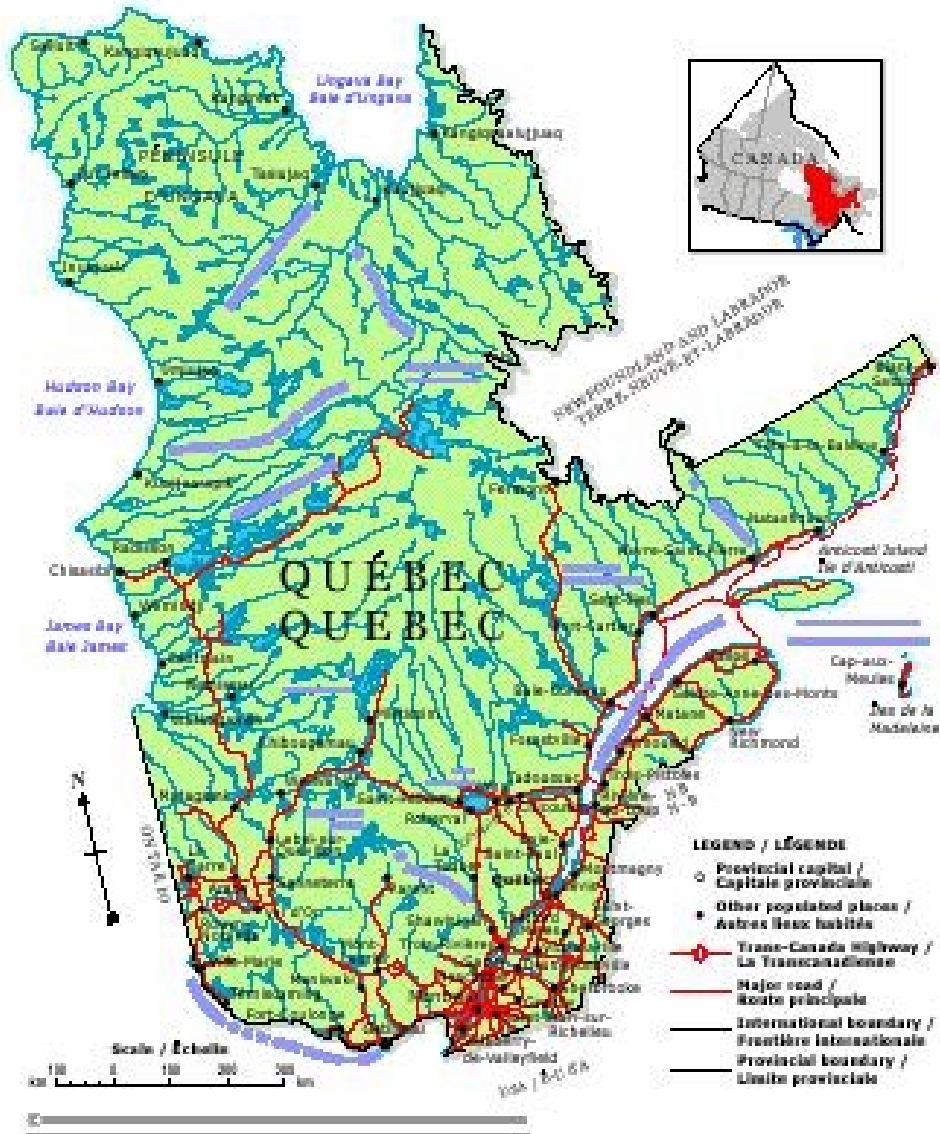
- » 3 juin 1987: signature de l'accord du Lac Meech, qui reconnaît au Québec le statut de « société distincte », et est destiné à permettre au Québec d'adhérer à la Constitution Canadienne.
- » 1987 : L'assemblée de Terre-Neuve résilie sa ratification (1988) de l'accord de Meech...
- » 30 janvier 1991 : Le rapport du comité constitutionnel du PLQ, ou rapport Allaire, est rendu public. Il prévoit une autonomie dans tous les champs de compétence pour le Québec, ou bien la souveraineté, et un référendum qui doit se tenir en 1992.
- » 27 mars 1991 : remise du rapport de la commission « Bélanger-Campeau » (parti libéral et parti québécois) , qui préconise la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec ou une nouvelle forme de partenariat constitutionnel .
- » 26 octobre 1992: le Québec vote non à 54% lors du référendum sur la ratification de l'accord fédéral de Charlottetown.
- » 12 septembre 1994: le PQ de Jacques Parizeau remporte les élections provinciales: le nouveau gouvernement promet l'organisation d'un référendum sur la souveraineté du Québec en 1995.
- » 30 octobre 1995: Référendum sur la souveraineté du Québec : (La question référendaire) : Résultat : OUI : 49,4 %; NON : 50,6 %. Taux de participation : 93,2 % [plus haut taux de participation de toute l'histoire du Québec]. 80 circonscriptions sont majoritairement en faveur du OUI; 45 circonscriptions en faveur du NON. Environ 60 % des francophones votent OUI, environ 90 % des anglophones et allophones votent NON.
- » 1998 Avis de la Cour suprême du Canada, selon lequel les membres de la fédération canadienne auraient l'obligation de reconnaître la légitimité d'un vote démocratique des Québécois en faveur de la souveraineté.
- » 7 décembre 2000 Adoption par l'Assemblée nationale du Québec de la Loi 99 qui réaffirme que « Le peuple québécois peut, en fait et en droit, disposer de lui-même. Il est titulaire des droits universellement reconnus en vertu du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes. »

B. Cartes

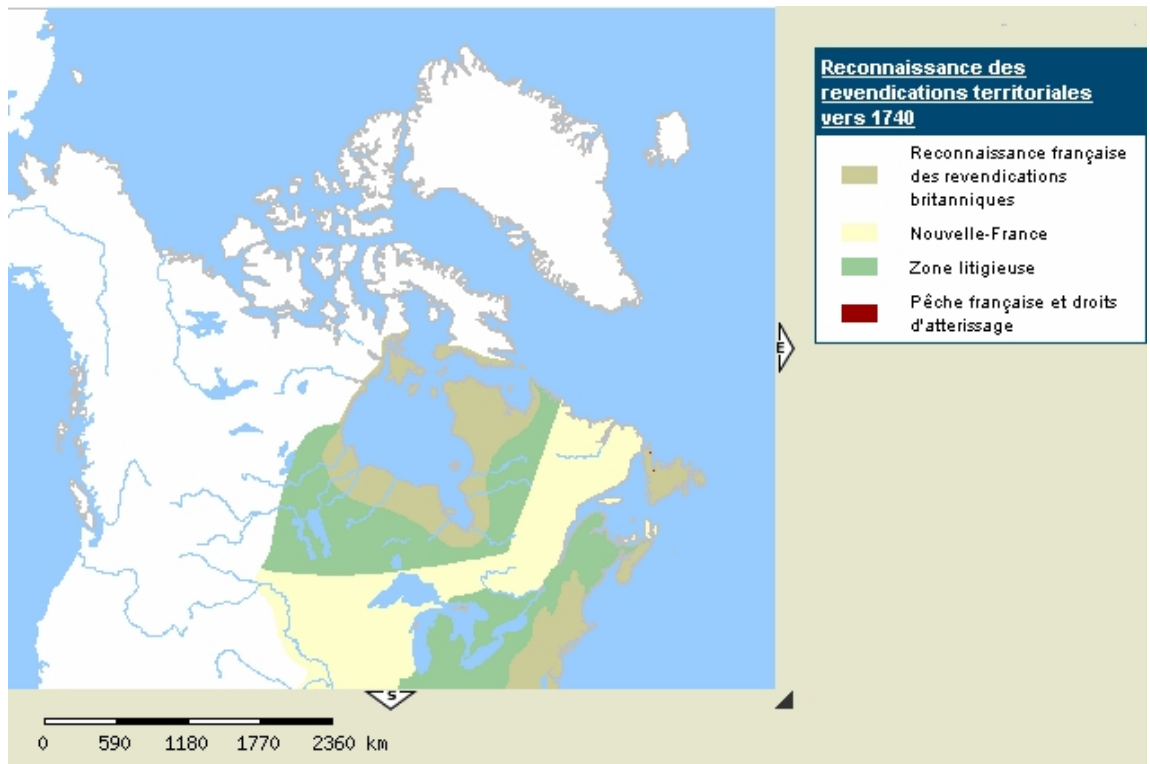
Carte du Canada



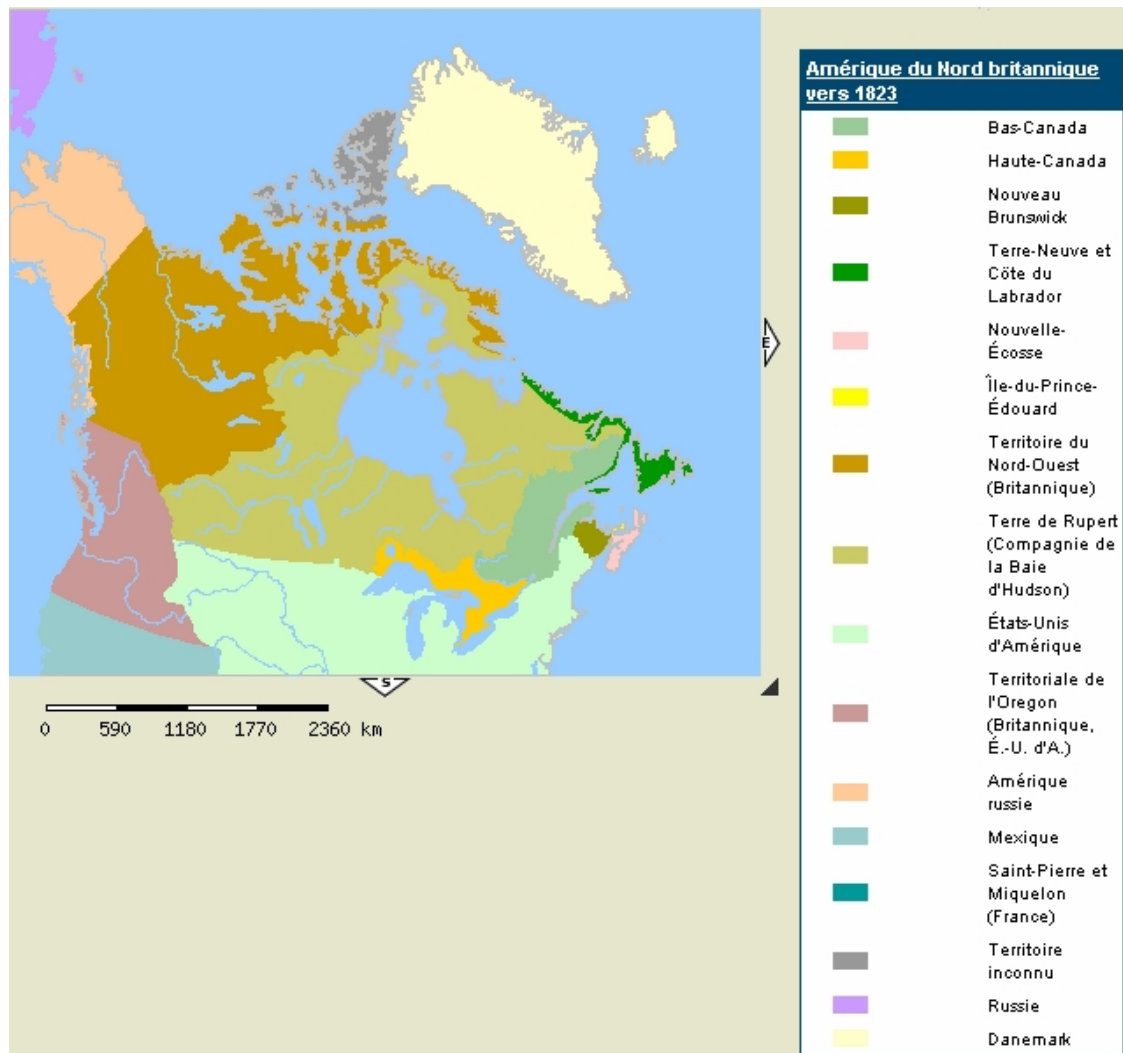
Carte du Québec



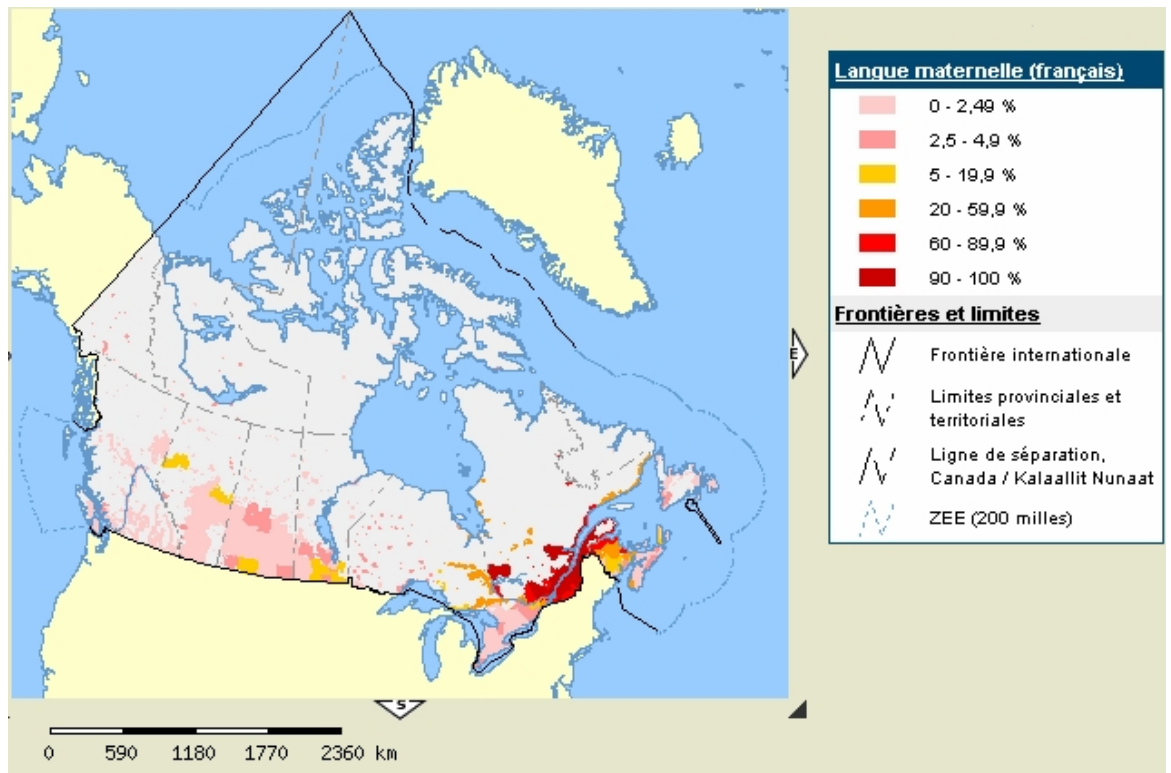
La Nouvelle-France vers 1740



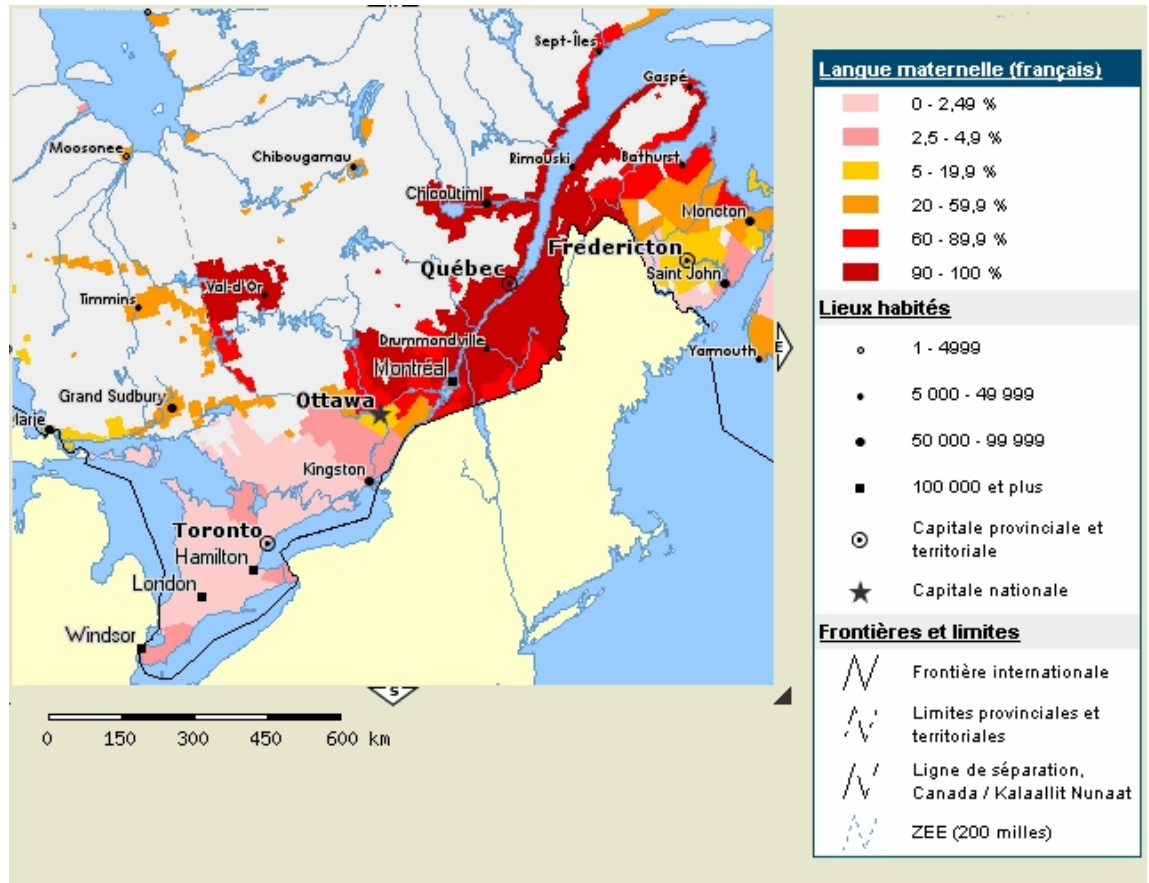
L'Amérique du Nord britannique vers 1823



Les francophones au Canada (pourcentage de population)



Les francophones au Québec (pourcentage de population)



C. Articles de presse

Les quelques articles suivants, extraits majoritairement du Journal Le Monde n'ont aucune prétention à l'exclusivité, mais ont pour seul objet de donner un éclairage sur les principaux aspects de l'identité québécoise, et de ses incidences sur le reste de la fédération canadienne. Le premier est une présentation « engagée » de ce qu'est le souverainisme québécois. Les trois suivants sont pour deux d'entre eux des points de situation effectués à l'occasion du référendum de 1005, le troisième date de 2001 et porte un regard sur toute la période. Le dernier article enfin est une étude des incidences du problème linguistique sur l'identité du Québec.

1. Louise Baudouin, le souverainisme des Québécois. Le Monde du 10 février 2000

Il faut toujours s'entendre sur le sens des mots : nombreux sont ceux qui peuvent souffrir des significations différentes. En France même, un libéral peut être aujourd'hui, au choix, un partisan de la dérégulation de l'économie ou un tenant de l'évolution des mœurs, après avoir été, dans les années 50 et 60, un partisan de la décolonisation.

Ces différences observables dans l'Hexagone sont encore plus perceptibles entre la France et le Québec.

Ainsi en va-t-il pour le « souverainisme ». Concept d'usage fort ancien au Québec, relativement récent en France. Or, force est de constater - sans qu'il soit question, par quelque jugement de valeur que ce soit, de s'ingérer dans les affaires intérieures françaises - que les deux vocables recouvrent des réalités fort différentes.

A l'heure où, sur une initiative tonitruante du premier ministre du Canada, Jean Chrétien, le débat sur l'avenir du Québec reprend toute sa vigueur, la mise au point n'est pas inutile.

L'ouverture sur le monde, l'appel du large, l'inclusion de l'autre sont des éléments fondamentaux du souverainisme québécois. Un mouvement qui a pris toute son ampleur en 1968, dans un Québec transporté par l'atmosphère de l'Exposition universelle tenue à Montréal, l'année précédente. Il est né précisément à ce moment où le Québec faisait irruption sur la scène internationale. Le « plus illustre des Français » avait d'ailleurs su prendre acte de nos aspirations naissantes dans la retentissante formule que l'on sait. « Souveraineté » signifie d'abord chez nous la fin de ce qu'on a appelé à tort la confédération canadienne, une imposture plus que centenaire qui n'a jamais eu rien à voir, depuis sa fondation victorienne, avec le rêve moderne de Jean Monnet : réunir des nations, au coeur de l'Europe, par le partage mutuellement consenti de la souveraineté.

La souveraineté québécoise appelle encore la libération des forces d'invention et d'innovation politiques essentielles à une époque de grands changements. Le souverainisme s'est toujours accompagné d'une authentique volonté de définir, de bonne foi, sur de nouvelles bases, une association plus saine avec le partenaire canadien.

La souveraineté ouvre, par exemple, la possibilité d'une union économique Canada-Québec qui reconnaîtrait pleinement l'existence de deux « joueurs », de deux nations, évoluant avec les peuples amérindiens dans le respect des choix de chacun. Possibilité encore, pour le Québec, de s'inscrire comme Etat dans les ensembles supranationaux et continentaux contemporains où les échanges Nord-Sud reprennent droit de cité après la longue parenthèse d'un protectionnisme fédéral développé artificiellement selon l'axe Est-Ouest, dogme historique du nationalisme du Canada anglais.

La souveraineté du Québec est un projet « inclusif ». Elle facilitera l'intégration des immigrants. Le français, langue officielle du Québec depuis 1974, devient de plus en plus, grâce à la Charte de la langue française adoptée en 1977, la langue commune de l'ensemble de ses citoyens, dans le plein respect de la place historique de la minorité anglophone. Les nouvelles générations d'immigrants, dans une proportion plus importante que les précédentes, tendent à l'adopter. Il n'y a qu'à observer les scènes médiatique et artistique québécoises, très plurielles, pour constater ses effets bénéfiques. Les institutions fédérales canadiennes font tout pour entraver cette dynamique d'inclusion. D'abord, la Cour suprême canadienne, armée de textes constitutionnels auxquels le Québec n'a jamais adhéré, n'a cessé, dans les dernières années, de miner ce texte législatif fondateur pour le Québec moderne qu'est la loi 101.

De plus, la politique canadienne de multiculturalisme renvoie chaque immigrant à sa communauté d'origine. Ce communautarisme extrême a des effets « ghettoïsants » et occulte un fait massif : il y a bel et bien une majorité au Canada. Une majorité anglophone qui n'a nullement, elle, à lutter pour sa survie linguistique puisque sa langue est à la fois celle du continent et du commerce mondial. Au sein de cette majorité dominante, on se drape dans le langage des droits pour bilinguiser le Québec et ainsi empêcher la minorité que nous sommes, à l'échelle de l'Amérique du Nord, de prendre tous les moyens nécessaires pour accueillir les nouveaux arrivants en leur transmettant la langue française qui est au coeur de notre identité.

Si, du référendum de 1980 à celui de 1995, le projet d'un Québec souverain a progressé de 40 % à 49,5 % des voix, c'est que de plus en plus de Québécois ont compris que leurs aspirations étaient devenues impossibles à satisfaire dans les structures politiques canadiennes. Car c'est fondamentalement vers un horizon unitaire que le fédéralisme canadien a bifurqué depuis 3 décennies. Les changements constitutionnels de 1982, par exemple, ont été imposés au Québec malgré l'opposition de tous les partis représentés à son Assemblée nationale, qui y voyait ses pouvoirs diminués. Et rien ne semble inverser cette tendance.

D'importantes tentatives de réforme ont échoué en 1990 et en 1992. On assiste depuis à une sclérose du système. Ce que vient d'annoncer Ottawa est un complet verrouillage, à l'opposé même de l'exemple européen en matière de système de gouvernement.

Le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi qui lui permettrait de changer les règles du jeu lors d'un prochain référendum sur la souveraineté du Québec. Il se donnerait ainsi un droit de veto pour bloquer toute question à ses yeux inacceptable. Comme l'affirmait, le 15 décembre dernier, le premier ministre Lucien Bouchard : « Le Québec n'aurait pas le droit de proposer au Canada un arrangement similaire à celui qui existe entre les quinze pays de l'Union européenne. »

En même temps, le gouvernement canadien entend hausser le seuil d'une majorité gagnante d'un « oui » au-delà de la règle démocratique du 50 % + 1, sans davantage préciser ses barèmes, pour pouvoir rejeter unilatéralement toute majorité souverainiste qui se dégagerait d'un prochain scrutin. Le gouvernement canadien met ainsi en cause le droit fondamental des Québécois de choisir eux-mêmes leur destin national.

En somme, notre souverainisme est celui d'une nation qui se doit d'être inquiète, malgré tous les progrès qu'elle a faits. Une nation dont l'existence même se trouve toujours niée par le reste du Canada. C'est celui d'une « petite nation », dans le sens ni démographique, ni territorial, mais existentiel que Milan Kundera donne à ce mot : « Une nation dont l'existence peut être à n'importe quel moment remise en question, qui peut disparaître et qui le sait. »

Sans ce souverainisme, l'américanité francophone, telle est notre conviction, deviendra insignifiante car elle se folklorisera. Conviction, aussi, qu'une francophonie nord-américaine dynamique apporte quelque chose au monde. Volonté, enfin, de prendre les moyens pour permettre à celle-ci d'exister réellement.

Le régime canadien n'a démontré au cours des dernières décennies qu'une attitude de crainte devant cette noble et naturelle ambition. Il préfère la démoniser, l'accuser d'avoir la rage, afin de maintenir sa vieille structure héritée d'une époque coloniale.

En somme, le souverainisme québécois a beaucoup d'affinités avec une construction européenne fondée, comme l'expliquait récemment Philippe Séguin devant les parlementaires québécois, sur des nations dont l'existence et la spécificité doivent être préservées. Notamment dans sa volonté indéniable d'inventer de nouveaux modèles politiques.

D'ailleurs, avant d'adhérer au souverainisme, plusieurs d'entre nous ont consacré des décennies à tenter de transformer le Canada. Pour paraphraser Jefferson et sa fameuse Déclaration, nous pouvons dire que « nous n'avons pas manqué d'égards envers le Canada ». Et qu'avons-nous trouvé en face de nous : un système canadien toujours plus tétanisé. C'est dans tout ce contexte que, pour assurer notre plein développement culturel, économique et social, nous n'avons pas d'autre choix que de « faire » la souveraineté.

2. Le Québec et le monde : Editorial du 14 janvier 2001 dans Le Monde

VIVE le Québec... libre ! », lançait le 24 juillet 1967 le général de Gaulle du balcon de l'hôtel de ville de Montréal à une foule en délire. Depuis, la cause souverainiste dans cette province, îlot de francophonie au sein d'un monde anglo-saxon, a connu bien des vicissitudes. La démission jeudi 11 janvier, du premier ministre Lucien Bouchard, est le signe d'un échec. Chef de file du Parti québécois (PQ) depuis 1996, Lucien Bouchard a invoqué des raisons personnelles, mais il a aussi admis ne pas avoir « réussi à ranimer la flamme » de la souveraineté.

Depuis des décennies, le PQ se bat pour trouver au Québec une majorité en faveur de l'indépendance, après qu'au tournant des années 70 les séparatistes les plus durs ont donné dans le terrorisme. Le PQ a échoué lors de deux référendums ; de très peu, en 1995, le « oui » ayant atteint 49,4 % des suffrages. L'aile la plus militante du parti a attribué cet échec au vote « ethnique », c'est-à-dire aux immigrants de fraîche date qui, en grande majorité anglophones, ne se reconnaissent pas dans les combats identitaires. Cette explication, aux relents xénophobes, voire antisémites dans la mise en cause du rôle joué par la communauté juive, a provoqué l'indignation des modérés du PQ, dont Lucien Bouchard.

Sa démission est un lointain écho de cette querelle entre les héritiers de René Levesque, le héraut malheureux de l'indépendance québécoise, mort en 1987. Une querelle entre anciens et modernes, entre d'une part les radicaux partisans de l'intransigeance linguistique, intolérants envers les non-francophones et jusqu'aboutistes de la sécession, et d'autre part les modérés qui veulent un Québec moderne, ouvert sur l'extérieur, un pays inséré dans la mondialisation dont il a beaucoup profité grâce à l'Association de libre-échange nord américaine (Aléna) entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique.

Les modernistes ne renoncent pas à la souveraineté, car, pas plus que les radicaux, ils ne croient au « renouvellement du fédéralisme » canadien, cette formule magique avec laquelle les dirigeants fédéraux tentent traditionnellement d'amadouer les Québécois, même si ceux-ci profitent d'une autonomie croissante. Mais ils reconnaissent, comme Lucien Bouchard, ne pas avoir trouvé la « pierre philosophale », c'est-à-dire la voie démocratique vers la souveraineté. Ce recul est-il seulement temporaire, comme ils feignent de le croire ? On peut en douter, étant donné le caractère de plus en plus multiculturel de la Belle Province.

L'avenir serait alors non pas dans la séparation, mais dans une redéfinition des liens avec le reste du Canada qui tire aussi son identité particulière de l'existence en son sein du Québec francophone. Dans *Ubu Roi*, Alfred Jarry disait ironiquement qu'il n'y aurait pas de Pologne s'il n'y avait pas de Polonais. Il n'y aurait pas de Québec s'il n'y avait pas de Québécois et pas de Canada sans le Québec. Dès lors, vive le Québec si, du moins, il est ouvert au monde et aux autres. De ce point de vue, le recul d'un souverainisme de repli et de fermeture est une bonne nouvelle.

3. Jean-Pierre Langellier, Le Québec entre fleur de lys et feuille d'érable, Le Monde du 28 Octobre 1995

La Belle Province se prononcera par référendum sur sa souveraineté, lundi 30 octobre. Le débat est aussi vif que truculent chez les « souverainistes » francophones.

L'Eté indien hésite encore, dans sa splendeur, entre vert et roux. La large rivière Richelieu musarde dans sa vallée, jadis voie d'invasion des belliqueux Iroquois, aujourd'hui familière aux promeneurs et aux gourmets. Ici palpite le Québec profond, tout près de Montréal, la cosmopolite. La région reste fidèle au lointain souvenir d'un autre automne, celui de 1837, qui vit la révolte de ses enfants contre l'emprise britannique. Dans un roman peu connu, *Famille-sans-nom*, Jules Verne raconte la rébellion malheureuse de ces Canadiens français conduits par Louis-Joseph Papineau.

A Saint-Denis, où les courageux précurseurs du nationalisme québécois infligèrent alors sa seule défaite à l'armée anglaise, la Maison des patriotes abrite un petit musée qui retrace pieusement les épisodes de cette épopée, dont les chefs finirent en exil ou au bout d'une corde. C'est l'endroit rêvé pour évoquer le référendum du 30 octobre sur la souveraineté de la Belle Province (assortie d'une offre au Canada d'un « nouveau partenariat »).

Guide érudit et ardent militant du « oui », Onil Perrier explique son vote. « Il nous faut un pays car nous sommes une nation. Le fédéral, qui a recensé onze « premières nations » amérindiennes, nous refuse ce droit. A ses yeux, nous ne sommes qu'un groupe ethnique un peu plus grand que les autres. Depuis que nous avons refusé de signer la Constitution de 1982, qui ne nous reconnaissait pas comme « société distincte », nous sommes juridiquement dans la situation d'un pays occupé. Les Anglo-Canadiens « ne nous voient pas ». Ils veulent nous assimiler, mais nous sommes coriaces. Après avoir progressé, le français est de nouveau en

péril. On nous menace d'un génocide culturel. La plupart des nouveaux immigrants choisissent de vivre en anglais. Notre poids démographique au sein du Canada ne cesse de diminuer. »

Dans cet inventaire d'un échec, mi-plaidoyer, mi-acte d'accusation, où se mêlent réalités et fantasmes, on trouve l'essentiel de la motivation « souverainiste » : l'amertume envers Ottawa, l'affirmation de la différence, la défense farouche de la langue, la grande peur d'être assimilé, l'espoir que « le rêve de quinze générations » s'accomplira enfin. Avec pourtant, chez les moins jeunes, une fréquente nostalgie pour le Canada des « deux peuples fondateurs », ce mythe qui poussa nombre de francophones loin du Québec, « jusqu'aux Rocheuses », au prix d'un naufrage culturel. Cet attachement au pays des aïeux empêchera sans doute une partie de l'électorat encore hésitant de voter « oui ».

La langue, c'est l'évidence, est au coeur de l'identité québécoise : elle la distingue, l'irrigue, la protège. Trésor intime et richesse collective de tout un peuple, que seul un Québec souverain, affirment ses partisans, saura préserver et embellir. Faute de quoi, après un « non » au référendum, annonce avec dérision un slogan souverainiste, « être distinct voudra dire : parler anglais avec un accent ». Alarmisme ? Oui et non. Depuis la célèbre loi 101 instaurant au Québec, en 1977, l'unilinguisme officiel, notamment dans l'administration et le monde du travail, le français s'y porte infiniment mieux. Et les anglophones l'apprennent de plus en plus.

MAIS cette loi est sans cesse ébréchée par les tribunaux, rétorquent les nationalistes, jurisprudence à l'appui. Et ils lancent un sombre pronostic : au rythme actuel, les Québécois de langue maternelle française deviendront, dans dix ans, minoritaires dans l'île de Montréal, poumon économique de la province. Président de la Société Saint-Jean-Baptiste à la pointe du combat francophone depuis un siècle et demi, François Lemieux justifie à la fois la vigilance linguistique et l'option souverainiste. « La loi 101, dit-il, était faite pour tous les Québécois. Elle visait à faire du français la langue commune à tous. On l'a appliquée avec beaucoup

de tolérance. Résultat : aujourd'hui, l'usage du français n'est plus incontournable ; il est seulement possible pour ceux qui le souhaitent. Bien sûr, nous respectons les droits de la minorité anglophone, par exemple en matière d'enseignement. Mais celle-ci devrait accepter que le Québec fonctionne en français. On en est loin, puisque sept anglophones sur dix refusent le français comme langue de travail et neuf sur dix comme langue officielle, ce que le français deviendra vraiment dans un Québec indépendant. »

Autre cheval de bataille souverainiste, lié au précédent : le contrôle de l'immigration, qui relève pourtant déjà largement du Québec. 85 % des immigrants au Québec n'ont pour langue maternelle ni le français ni l'anglais. Mot d'ordre : il faut franciser ces « allophones », spontanément plus attirés vers l'anglais que parlent, en majorité, leurs nouveaux compatriotes canadiens. « Dans aucun pays, note l'écrivain Yves Beauchemin, un immigrant ne souhaite s'intégrer à une minorité. » A l'inverse, dans un Québec souverain, les immigrants sauront clairement où ils mettront les pieds ; leur intégration passera par leur maîtrise du français.

La dénatalité dont souffre le Québec avive sa hantise du déclin. La Belle Province, qui prit jadis sa « revanche des berceaux » sur l'Anglais vainqueur, « ne se reproduit plus ». Moins d'un Canadien sur quatre est aujourd'hui québécois ; deux Américains du Nord sur cent parlent français. « Le temps joue contre nous, ajoute Yves Beauchemin. Le regain du français grâce à la loi 101 et les progrès de l'économie : voilà deux demi-réussites qui ont masqué notre minorisation démographique et politique au sein du Canada. Celle-ci, désormais, s'accélère.»

Tous ces thèmes d'inquiétude, un homme les martèle jusqu'à l'outrance, sur les ondes du réseau CKAC, « la première radio francophone au monde ». Trente-trois ans de métier et une gouaille intacte, Gilles Proulx livre à l'antenne, trois heures par jour, sur un mode démagogue, ce qu'il appelle « le combat des dernières énergies ». Son magazine jouit du meilleur taux d'écoute. « Nous sommes en voie de

disparition, de louisianisation. Je tente de réveiller les Québécois, ce peuple de bonasses, qui travaille de moins en moins et qui regarde son nombril. » animateur préféré des chauffeurs de taxi, il fustige pêle-mêle les « patrons affairistes », l'« américanisation et la dépolitisation des jeunes », la « social-médiocratie » du gouvernement québécois, avec « ces stagnés, ces jaseux, ces faiseurs de comités d'études ».

Auteur d'une Petite histoire de la Nouvelle France, Gilles Proulx fulmine contre la « perte de mémoire » qui frappe son peuple. De moins en moins fidèles à leur devise « Je me souviens », les Québécois oublient leur passé. Leur culture historique s'atrophie. Comme dit Yves Beauchemin : « Ce sont des amnésiques qui vont se prononcer sur leur avenir. » Et chacun cloue au pilori les gouvernements de la province qui ont réduit à une seule année l'enseignement de l'histoire nationale dans le secondaire.

Autre croisé du nationalisme version « anar », le cinéaste Pierre Falardeau harangue un auditoire étudiant, dans la cafétéria d'un collège de Montréal : « Comment ? L'indépendance, c'est bon pour la Lituanie, c'est bon pour tout le monde, et ce ne serait pas bon pour nous autres ? Notre lutte, c'est une vieille affaire, depuis qu'on a été conquis. On se bat pour la liberté, pas pour deux mots dans un torchon qu'on appelle Constitution. D'accord, on ne nous a pas mis les fers au pied. Et alors ? Faudrait dire merci ? Mon cul ! » « Le droit d'être différent », « Traiter d'égal à égal », « Prendre les leviers de commande » : de meeting en slogan, les souverainistes égrènent le credo de la fierté québécoise, pour qu'enfin leur pays « ne soit plus emmitouflé dans le Canada », pour qu'« il se dise oui ». « Qu'on se débarrasse enfin de nos complexes de colonisé ! demande le chanteur Paul Piché.

Les juges de la Cour suprême s'habillent comme dans Les Trois Mousquetaires, le gouverneur général roule en calèche et nous aurions honte de notre passé, de notre identité. Il faut oser se définir, se nommer, se responsabiliser. Arrêtons de nous sous-estimer ! » « Voici venu le temps de la moisson dans les champs de l'histoire

(...), le temps de récolter ce que semaient pour nous quatre cents ans de femmes et d'hommes et de courage, enracinés au sol et dedans retournés. » Ainsi s'ouvre, dans un style qu'eût aimé Barrès, la « Déclaration de souveraineté du Québec », qui, si ce pays devient indépendant, servira de préambule à sa Constitution. Lu le 6 septembre au Grand Théâtre de Québec, par deux de ses auteurs, le poète-chanteur Gilles Vigneault et la romancière Marie Laberge, ce texte, qui fleure le chauvinisme (« Nous, peuple d'ici », « Parce que cette terre bat en français »), déclenche les railleries parmi la nouvelle génération souverainiste.

Rédacteur en chef de l'hebdomadaire Voir, Richard Martineau ironise : « Tant qu'à se flatter le drapeau, allons jusqu'au bout ! Sortons l'égoïne, bordel, et dansons fièrement le rigodon, une branche de bouleau entre les dents ! Je me sens plus proche de MC Solar que de Vigneault. Je me sens bien à Montréal, mais à Québec ou Chicoutimi, j'ai l'impression d'être sur Vénus.

Le jour de la Saint-Jean (la fête nationale) je m'arrange pour ne pas être ici. Les dirigeants québécois ont une mentalité rurale. Ils adorent les régions et n'aiment guère Montréal. Pour moi, être québécois, c'est seulement vivre ici et y payer des impôts. Je déteste le nationalisme. Je voterai « oui » parce que le statu quo est le meilleur ami du nationalisme, parce qu'il l'engraisse. » Discours-type de ceux que Lise Bissonnette, directrice du journal Le Devoir et souverainiste pourtant peu encline à l'archaïsme, appelle les « parvenus de l'urbanité », oublieux de l'histoire. Décidément, la fleur de lys, emblème du Québec, a mille et un pétales.

Nombre d'artistes favorables à l'indépendance brocardent la « culture du ressentiment » entretenue par la classe politique québécoise, une vision « folklorique, réductrice, qui sent la poussière, la boule à mites et l'encens », comme si le Québec n'avait pas eu aussi des savants, voire des cantatrices qui se produisaient au siècle dernier jusqu'en Italie. « Pour moi, observe l'homme de théâtre René-Daniel Dubois, la culture est la seule justification du projet souverainiste. Les élites québécoises parlent à tout bout de champ de culture, mais

elles ne lui ont jamais accordé 1 % de leur budget. La majorité des Québécois trouvent pourtant que la culture reçoit déjà trop d'argent. Quant à la langue, pervertie, elle n'est plus qu'un outil de propagande. »

RIEN d'étonnant que plusieurs artistes québécois, comme le metteur en scène Robert Lepage, le cinéaste Denys Arcand ou l'auteur dramatique Michel-Marc Bouchard, aient choisi de « s'ouvrir au monde » en allant également travailler à Toronto, où ils côtoient des créateurs anglophones, dont ils partagent les valeurs et certaines obsessions.

Les plus militants des indépendantistes affichent des préoccupations sociales : réduire le taux de chômage (12 %), combattre l'exclusion (Montréal compte 400 000 « pauvres »), préserver le système de santé. « A quoi bon changer la caste au pouvoir, s'interroge l'animateur de la revue Virtualités, Daniel Laprès, si la société ne devient pas plus juste et plus démocratique ? Un Québec souverain résistera mieux aux coups de boutoir de la droite néolibérale qui a le vent en poupe au Canada. »

A l'image d'un peuple en proie depuis trop longtemps au spleen constitutionnel, les intellectuels sont las de la question québécoise. « J'en entends parler depuis mon berceau. Cela m'a royalement siphonné. » (Richard Martineau.) « Ça nous brûle, nous ronge, nous rend monomanes. J'y ai perdu une partie de mon énergie de romancier. » (Yves Beauchemin.) « Le discours sur la question nationale monopolise tout le débat. Ras le bol. » (Michel-Marc Bouchard.) « Je ne suis pas le chanteur d'une seule cause, mais la souveraineté servira les autres combats. » (Paul Piché.) Tous voteront « oui », mais tous aimeraient que la page se tourne et que l'on parle d'autre chose.

Les plus acerbes vilipendent le projet de souveraineté au rabais proposé au peuple et qui prévoit le maintien du passeport canadien et du dollar à l'effigie de la reine. « Le Québec, note Richard Martineau, se comporte comme un enfant gâté qui aimerait

vivre loin de sa mère pourvu qu'elle vienne laver le linge chez lui une fois par semaine. »

Pour René-Daniel Dubois, cette souveraineté-là est vidée de son sens : « L'esprit de résistance a laissé la place à un discours d'intégration alors que l'essentiel est d'essayer de penser une résistance culturelle face à tous les prédateurs de l'américanisation. Ce projet n'a aucune dimension philosophique. Les intellectuels n'y ont pas rempli leur rôle. Reste le mot souveraineté, sans contenu. » Et de conclure, avec dérision : « Le 30 octobre, je voterai nul. Je crois que je dessinerai sur mon bulletin deux petits lapins en train de forniquer... »

4. Jean Pierre Langellier, Québec-Canada je t'aime, moi non plus, Le Monde du 24 Janvier 1995

Les Québécois devraient se prononcer cette année par référendum sur leur "souveraineté". Ils sont "branleux", hésitants. Comment la Belle Province peut-elle divorcer du Canada sans rompre tout à fait ?

DEVINETTE géopolitique et un brin narquoise : si c'était un objet, ce serait la girouette. Un animal ? Le caméléon. Une chanson ? « Je t'aime, moi non plus. » De quel pays s'agit-il ? Le Québec... Avec son indécision légendaire, ses désirs d'audace et sa prudence paysanne. Avec son envie de divorcer du « reste du Canada » mais sans rompre. Avec ses élans contraires, sagesse et passion. Le Québec ou la contradiction faite peuple.

Comme on dit là-bas, les Québécois sont « branleux » hésitants car partagés et perplexes, entre doutes et scrupules. Une hésitation quasi existentielle, devenue, l'humour aidant, un élément majeur du folklore politique. « Un Québec indépendant dans un Canada uni » : vingt ans après, la célèbre boutade de l'amuseur Yvon Deschamps, résumant l'impossible rêve de ses compatriotes, conserve toute sa force. « A la prochaine ! » En ce soir de défaite le 20 mai 1980, René Lévesque, premier ministre bien-aimé de la Belle Province, avait, les larmes aux yeux, pris pour son peuple un nouveau rendez-vous avec l'Histoire. Ce peuple qui venait de repousser à 60 % son projet de souveraineté-association. Aujourd'hui, « la prochaine » est proche.

Car, selon toute vraisemblance, un beau jour encore non fixé de 1995, 4,8 millions d'électeurs québécois seront appelés aux urnes pour approuver ou rejeter une loi déclarant la « souveraineté » de leur province. Sur une question aussi grave, où la sémantique a son importance, la souveraineté semble plus douce à envisager que l'indépendance ou, pire, la séparation, franchement déplaisante. Mais ensuite, trêve

de mots : si le « oui » gagne, le Québec sera bel et bien indépendant dans les douze mois.

La « prochaine » sera-t-elle la bonne ? Pour l'instant, tous les sondages un sport national disent le contraire. 47 % contre 53 %, selon les derniers chiffres. Il manque au « oui » quelques points. Depuis quinze ans, le problème est inchangé. Le « oui » l'emporte légèrement chez les francophones (plus de quatre Québécois sur cinq), mais cela ne suffit pas car les minorités anglophones et allophones (dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français) y sont hostiles. Pour vaincre, le « oui » doit convaincre 60 % des francophones. En outre, deux Québécois sur trois jugent qu'une affaire aussi sérieuse devrait se décider à la majorité qualifiée. Autrement dit, nombre d'adeptes du « oui » retiennent un argument propre à affaiblir leur camp. Paradoxe, quand tu nous tiens...

En quinze ans, le « oui » a gagné du terrain, après avoir escorté les humeurs d'un peuple toujours prompt, l'inquiétude ou la colère aidant, à retrouver ses réflexes de minoritaire. En 1984, René Lévesque avait pris le « beau risque », celui d'un Canada au « fédéralisme renouvelé » promis par Brian Mulroney, premier ministre conservateur, anglophone et québécois. Mais l'échec en juin 1990 de l'accord du lac Meech, qui aurait permis le retour du Québec dans le giron constitutionnel canadien, y provoqua un traumatisme, et une poussée de fièvre du « oui ».

Le rejet en octobre 1992 de l'entente de Charlottetown, qui consacrait la Belle Province comme « société distincte », renvoya le « fédéralisme renouvelé » dans le placard aux chimères. Aujourd'hui, fait valoir Jacques Parizeau, successeur de René Lévesque, la Constitution canadienne ne reconnaît les Québécois « ni comme nation, ni comme peuple, ni comme société distincte ». Et les indépendantistes pure laine voient dans le Québec « la dernière nation colonisée en Occident ». Il n'empêche. Au fil des ans, et tout en gardant son objectif, le mouvement indépendantiste a changé de discours et d'allure. Il s'est apaisé, assagi,

embourgeoisé. A l'image d'un Québec et d'un Canada devenus prospères. A l'image d'un Jacques Parizeau tout en ronde élégance.

Dans l'idéologie ambiante des années 70, on clamait la « libération nationale » et l'« autodétermination ». C'était le temps où les prêches des « nationaux, mangeurs de balustrade » faisaient recette, le temps des cris du coeur et des coups de colère, de l'enthousiasme et de l'illusion. Les enfants de la « Révolution tranquille » luttèrent pour la survie de leur langue et de leur identité culturelle, fidèles à la devise du Québec : « Je me souviens. » Enrôlés sous la bannière fleurdelisée, les artistes célébraient la patrie dans les boîtes à chanson du vieux Montréal. On secouait, au passage, les certitudes d'une société rurale, frileuse et très catholique.

Aujourd'hui, le bilinguisme canadien a progressé, même si la majorité des anglophones y restent hostiles. Au Québec, la langue française, parce qu'elle est sur-protégée, se porte bien. A Montréal, la vieille université McGill n'est plus un bastion anglais. « Nous ne faisons plus l'expérience quotidienne de l'oppression », observe Lise Bissonnette, directrice du journal *Le Devoir*. Largement déchristianisé, le Québec est devenu l'une des sociétés les plus permissives au monde.

Oui, les temps ont changé. Au Québec, comme ailleurs, le nationalisme n'est guère « politiquement correct ». Et puis, comment définir la « nation » québécoise autrement que par sa langue et son origine ? Après tout, l'indépendance vise d'abord à donner la maîtrise de leur destin aux Canadiens français, comme on les appelait avant que le mot Québec ne revienne en force, dans les années 60. Comment chasser du discours « souverainiste » toute connotation « ethnique » ?

Comment ne pas s'aliéner la dynamique communauté anglophone, profondément attachée à Montréal ? Comment éviter un exode semblable à celui qui précéda le scrutin de 1980 ? Le Parti québécois (PQ) de Jacques Parizeau, conscient de ces dangers et soucieux de ratisser large, tente de rallier à lui une coalition arc-en-ciel. «

Il faut dépêcher la campagne référendaire », nous dit, en bon jargon politique québécois, le ministre provincial de l'industrie, Daniel Paillé. Rude tâche.

C'est une raison supplémentaire pour tenir un langage rationnel, réaliste, technicien. L'indépendance au bout de la calculatrice. Ancien professeur d'économie, Jacques Parizeau joue sans se forcer au pédagogue. Il ne s'agit plus d'exalter mais de convaincre. Convaincre un peuple qu'il décidera mieux en décidant seul, et que, pour participer plus pleinement à l'aventure du monde, il lui faut quitter le Canada. Pas facile. « Mais on aurait tort de sous-estimer la détermination des dirigeants souverainistes, avertit Jeffrey Simpson, éditorialiste du quotidien Globe and Mail. Ils ont la foi. L'indépendance est la cause de leur vie. » Comme dit Lise Bissonnette : « Ils sont tombés dedans quand ils étaient petits. »

Les « souverainistes » ont déjà, au fil des ans, remporté une belle victoire psychologique. Celle de l'identité. Car aujourd'hui 70 % des Québécois (et 80 % des francophones) indépendantistes ou non se définissent d'abord comme tels. Daniel Johnson, prédécesseur libéral de Jacques Parizeau, devenu chef de l'opposition à Québec, dut même s'excuser pour s'être avoué d'abord canadien. Décidément, on est bien loin du Canada rêvé par Pierre Elliott Trudeau, où chacun, de Vancouver à Terre-Neuve, se serait senti « comme chez soi ». Et son héritier libéral et actuel premier ministre canadien, Jean Chrétien, fait plutôt sourire quand il évoque « nos montagnes Rocheuses ». « Le Québec me tue. » Ce cri d'une Montréalaise de dix-neuf ans, Hélène Jutras, lancé cet automne dans les colonnes du Devoir créa quelque émotion dont le journal répercuta l'écho. « Je ne crois plus, écrivait-elle, que le Québec sera un jour indépendant. J'ai compris que rien ne changera, car les gens d'ici sont comme ça. Indécis. Et pas très fiers d'eux. » Au-delà de cette révolte d'une adolescente « étouffant dans un ghetto provincial », la lettre d'Hélène Jutras exprimait l'amer désenchantement de nombreux jeunes Québécois envers leurs parents, cette génération « babyboomeuse » qui a dilapidé son rêve.

Le Canada ne les fait pas pour autant vibrer. L'attachement pour leur pays, quand il existe, ne s'exprime guère. Ils s'exaltent rarement pour lui, sauf lors des victoires de l'équipe nationale de hockey. En fait, ils connaissent mal ce géant, trop proche des Etats-Unis. Pourquoi se rendre à Toronto, où beaucoup se sentent étrangers, plutôt qu'à New York ? Et rien ne vaut, en plein hiver, le soleil de Floride. Cela n'empêche pas certains quadras québécois de la politique de se sentir, à l'exemple de leur aîné Jean Chrétien, fédéralistes dans l'âme. C'est le cas de Jean Charest, le chef du parti conservateur, qui préfère mener carrière à Ottawa plutôt que d'aller, note joliment une journaliste, « tricoter des chandails au Québec ».

Depuis quinze ans, le débat sur l'indépendance a enfanté des montagnes de rapports et des cascades de chiffres. Résumons. Les partisans du « oui », qui ont la charge de la preuve, axent leur démonstration sur une idée-force : le Canada est devenu un fardeau pour le Québec, il lui apporte moins qu'il ne lui coûte. Endetté, il est moins généreux pour ses provinces. Si encore il acceptait de leur donner un peu plus d'argent dans certains domaines (santé, éducation, formation professionnelle, tourisme, environnement). Mais non, il veille jalousement à son pouvoir dépensier.

Autre argument : le fédéralisme est irréformable. Trop lourd, trop complexe, trop bureaucratique. L'immensité du Canada, ses disparités régionales, les conflits d'intérêts entre provinces rendent le Canada trop difficile à gouverner. Les redondances administratives entre les deux niveaux de pouvoir coûtent cher à tous.

Enfin, le Québec est aujourd'hui un pays viable. Economiquement, l'indépendance ne déboucherait pas sur l'aventure. Les patrons québécois, quoique dans leur grande majorité fédéralistes, joueront le jeu. D'ailleurs, la diversification des échanges rend le Québec de moins en moins dépendant du Canada. Pour toutes ces raisons, mieux vaut larguer les amarres.

Halte là ! rétorquent les partisans du « non », le Canada n'est pas un si mauvais père. Et le Québec, arguant de sa différence, obtient plus qu'à son tour, depuis vingt

ans, un traitement de faveur. Au point d'exaspérer souvent les autres provinces. Au sein du Canada, le Québec pèse plus que son poids démographique. Indépendant, ce serait un pays de second ordre, doté de la vingtième économie du monde, un îlot francophone aux rivages encore plus fortement battus par les vagues anglo-saxones.

Le divorce, ajoutent-ils, aura un prix. Le Québec devra assumer sa part de la dette et du déficit canadiens, affronter une crise fiscale, une fuite des capitaux et la défiance des marchés. Et il ne sera plus question d'accuser « le fédéral », de « pelleter la neige dans la cour du voisin ». D'ailleurs, en cas de victoire du « oui », la négociation avec le reste du Canada, excédé et traumatisé, sera très dure. Il n'y aura pas de cadeaux. Sans parler des quelque cinquante mille Amérindiens du Québec, qui, en cas d'indépendance, menacent de faire à leur tour sécession.

ET puis que vaudra la « souveraineté » de ce nouvel Etat-nation à l'heure de l'économie globale ? Ne sera-t-elle pas réduite aux acquêts puisque le Québec conservera le dollar canadien, et ses citoyens, s'ils le souhaitent, le passeport fédéral ? L'intégration économique, monétaire et douanière avec son futur grand voisin restreindra largement sa marge de manoeuvre. Enfin, le fédéralisme n'est pas figé dans le marbre. Il n'a cessé et continuera d'évoluer. Le Canada, déjà très décentralisé, le sera toujours plus, par manque d'argent. Bref, le jeu de l'indépendance ne vaut pas la chandelle.

Et si le Québec, où la fleur de lys orne plus souvent les rues que la feuille d'érable, était, à maints égards, un pays déjà souverain ? « Nous sommes dans les faits une société distincte, constate Alain Dubuc, éditorialiste du journal La Presse. Faisons comme les Catalans qui, ayant obtenu la plus large autonomie, ont renoncé au séparatisme. » Autrement dit, pourquoi ne pas se contenter de ce que son confrère Pierre Duhamel, rédacteur en chef du magazine Affaires, appelle un « ersatz de souveraineté, une simili-indépendance » ?

La réponse reviendra, le jour venu, aux électeurs. Se comporteront-ils ou non comme les diplomates italiens à qui leur chef, le comte Sforza, avait ordonné en 1945 : « Lutte jusqu'au bout, mais perdez » ? Quel que soit le verdict du référendum, pour Jacques Parizeau, qui commence mardi 24 janvier une visite officielle en France, il devra toujours y avoir une « prochaine », car la lutte pour l'indépendance ressemble à « une visite sans fin chez le dentiste ».

En attendant, le Parlement fédéral d'Ottawa vit une situation unique au monde, en abritant une opposition souverainiste le Bloc québécois de Lucien Bouchard nullement intéressée par l'alternance. « Un pays post-moderne, non ? », ironise Jeffrey Simpson avant de poursuivre plus sérieusement : « Le Canada est un compromis. Sans compromis, il n'y aurait plus de Canada. »

Entre Canada et Québec, l'épilogue peut durer encore longtemps sans se dénouer. Comme une interminable querelle de famille entre ce que le romancier Hugh MacLennan appela, il y a un demi-siècle, « les deux solitudes ».

5. Sylviane Tramier, Canada, deux siècles de controverses, Le Monde du 4 mai 1994

La querelle linguistique fait partie des traditions canadiennes. Depuis le premier débat portant sur la reconnaissance de l'anglais comme langue officielle au Parlement du Bas-Canada en 1793 (motion rejetée) jusqu'aux récentes remises en question du bilinguisme canadien par le Reform Party (parti ultra-conservateur de l'ouest du pays), les discussions sur la langue forment le tissu socio-culturel du pays.

Le bilinguisme, qui reconnaît aux Canadiens le droit d'être servis dans la langue officielle de leur choix, l'anglais ou le français, dans les institutions fédérales, a vingt-cinq ans. Mais les provinces canadiennes ont, elles aussi, le pouvoir de légiférer en matière linguistique. Le Nouveau-Brunswick l'a fait, pour reconnaître l'anglais et le français comme les deux langues officielles sur son territoire ; le Québec pour consacrer en 1977 le français comme langue de la législation et de la justice. La " loi 101 ", adoptée en 1977 et connue aussi sous le nom de " charte de la langue française ", fait du français la langue officielle de la province de Québec.

Ce texte-clé consacre le français comme langue de la justice, de l'administration, de la législation, du travail, du commerce (inscriptions sur les produits, notices sur les emballages, raison sociales...) et de l'enseignement. Depuis un an, une nouvelle loi est entrée en vigueur, la loi 86, qui modifie plusieurs dispositions, contestées devant les tribunaux, de la Charte de la langue française et autorise le retour de l'affichage commercial bilingue, prohibé par la loi 101.

Francisation systématique

La loi étend à tous les secteurs de l'activité humaine l'emploi obligatoire du français, mais c'est l'Office de la langue française, institué il y a un peu plus de trente ans, en même temps qu'était créé le ministère des affaires culturelles du Québec, qui adopte les règlements d'application de la loi. Une commission de terminologie et une autre de toponymie prescrivent les termes et expressions à utiliser dans les documents publics. L'ordonnance la plus connue est celle qui a changé le " stop " en " arrêt " dans la signalisation routière du Québec.

Depuis plus de quinze ans, le Québec a mené une politique systématique de francisation des entreprises employant plus de cent personnes, en vue de généraliser l'utilisation du français à tous les échelons : au sein des conseils d'administration, parmi les cadres, dans les relations des sociétés avec la clientèle, dans la publicité. Les infractions sont passibles d'amendes allant de 25 à 5 000 dollars canadiens (environ 105 à 21 000 francs).

La politique de l'Office de la langue française en matière d'emprunt linguistique est normative et préventive : elle accepte ou rejette un emprunt et propose des solutions de rechange. Sont impitoyablement condamnés les mots, couramment utilisés au Québec, qui entrent en concurrence avec des mots français existants (bumper pour " pare-chocs ") et les emprunts dits hexagonaux (skateboard pour " planche à roulettes ").

En parallèle, le gouvernement fédéral canadien, qui a autorité en matière de communication, impose depuis un peu plus de vingt ans des quotas de 65 % de chansons en français aux stations de radio francophones dans tout le Canada. Ce qui ne va pas sans poser de problèmes, lorsque la production de disques en langue française est en baisse. Ce fut le cas au début des années 80, où l'on avait dû ramener les quotas à 55 % pendant quelques années.

La politique volontariste menée au Canada porte ses fruits si l'on se fie aux statistiques, qui montrent que l'usage du français est en progression chez les

nouveaux immigrants qui s'établissent au Québec. Mais, si l'on se réfère à l'emploi de mots anglais dans la langue française de tous les jours, à la radio ou dans la rue, le succès semble moins tangible.

D. Principales étapes de l'affirmation de la langue française au Québec

~ 1910 : Loi Lavergne

Impose l'usage du français et de l'anglais dans les titres de transport de voyageurs et autres documents fournis par les entreprises d'utilité publique.

Charte de la langue française : article 30

~ 1961 : Création du ministère des Affaires culturelles et de l'Office de la langue française le 24 mars 1961.

~ 1969 : Loi 63

« Loi pour promouvoir la langue française au Québec » :

première mention de l'objectif de faire du français la langue du travail (Charte de la langue française, articles 41 à 50); et la langue prioritaire dans l'affichage public. (Charte de la langue française, article 58)

Enseignement obligatoire du français, langue d'usage, dans le réseau scolaire anglophone (Charte de la langue française, article 84).

~ 1974 : Loi 22

Loi sur la langue officielle : impose l'usage du français dans l'affichage public; (langue de l'affichage commercial)

oblige les entreprises qui veulent traiter avec l'État à appliquer des programmes de francisation; (langue du travail)

restreint l'accès à l'école anglaise aux seuls élèves qui connaissent suffisamment cette langue; (langue de l'enseignement)

priorité accordée au texte français des lois. (langue de la législation et de la justice)

~ 1977 : Loi 101, Charte de la langue française :

impose l'usage exclusif du français dans l'affichage public et la publicité commerciale; (langue de l'affichage commercial)

étend les programmes de francisation à toutes les entreprises employant cinquante personnes ou plus; (langue du travail)

restreint l'accès à l'école anglaise aux seuls enfants dont l'un des parents a reçu son enseignement primaire en anglais au Québec; (langue de l'enseignement)

seule la version française des lois est officielle. (langue de la législation et de la justice)

~ 1979 : Arrêt Blaikie

La Cour suprême rend inopérants les articles 7 à 13 de la Charte de la langue française, jugés contraires à l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867. (langue de la législation et de la justice)

~ 1979 : Loi réadoptant en français et en anglais la loi 101 et toutes les autres lois adoptées depuis 1977, mais ne modifiant pas les articles 7 à 13 de la Charte elle-même. (langue de la législation et de la justice)

~ 1982 : Charte canadienne (Annexe B de la loi sur le Canada, chap. 11 du Recueil des lois du Parlement du Royaume-Uni pour l'année 1982)

L'article 23, touchant le droit à l'enseignement dans la langue de la minorité française ou anglaise de chaque province, est rédigé de manière à invalider le chapitre VIII de la Charte de la langue française. (langue de l'enseignement)

~ 1983 : Loi 57

Modifie certaines dispositions de la Charte de la langue française pour apporter des assouplissements en ce qui a trait aux institutions de la minorité anglophone, pour donner un caractère permanent à la francisation des entreprises en supprimant la date limite du 31 décembre 1983, et pour exempter les diplômés du niveau

secondaire, au Québec, des examens de français pour l'accès aux ordres professionnels.

~ 1984 :

Le 26 juillet 1984, la Cour suprême conclut au caractère inopérant du chapitre VIII de la Charte de la langue française sur la langue d'enseignement dans la mesure de son incompatibilité avec l'article 23 de la Charte canadienne. (langue de l'enseignement)

~ 1988 : Arrêt FORD

Le 15 décembre 1988, la Cour suprême conclut que l'interdiction de toute autre langue que le français dans l'affichage public et la publicité commerciale va à l'encontre de la liberté d'expression. (langue de l'affichage commercial)

~ 1988 : Loi 178

Utilisation de la disposition de dérogation (5 ans) par l'Assemblée nationale pour maintenir l'usage exclusif du français dans l'affichage extérieur. (langue de l'affichage commercial)

~ 1992 : Arrêt Sinclair

Le 27 février 1992, la Cour suprême décide que les textes d'application faisant partie du processus législatif, comme le décret fusionnant les villes de Rouyn et de Noranda, sont assujettis à l'article 133. (langue de la législation et de la justice)

~ 1992 : Loi 34

Concernant l'extension du bilinguisme aux textes d'application des lois. (langue de la législation et de la justice)

~ 1993 : Loi 86

Nette prédominance du français dans l'affichage public et la publicité commerciale;
(langue de l'affichage commercial)

Refonte du chapitre sur la francisation des entreprises; (langue du travail)

Accès à l'enseignement en anglais : insertion de la clause Canada; (langue de l'enseignement)

Bilinguisme des lois, règlements et textes d'application : remplacement des articles 7 à 13 de la Charte. (langue de la législation et de la justice)

~ 1997 : Loi 40

Rétablissement de la Commission de protection de la langue française qui avait été abolie en 1993 par la Loi 86;

Ajout de garanties au bénéfice des consommateurs, notamment en matière de commercialisation des logiciels.

~ 2000 : Loi 171

Le critère de reconnaissance des organismes municipaux selon l'article 29.1 est précisé pour exiger que plus de la moitié des résidents du territoire soient de langue maternelle anglaise;

L'Office se voit confier un rôle de médiateur, la fonction juridictionnelle en vertu de l'article 46 étant désormais confiée aux arbitres ou à la Commission des relations du travail.

~ 2002 : Loi 104

Fusion de la Commission de protection de la langue française et de l'Office au sein de l'Office québécois de la langue française;

suppression d'une échappatoire donnant accès à l'enseignement public en anglais par la fréquentation préalable d'un établissement privé; (langue de l'enseignement)

mesures additionnelles touchant la francisation des entreprises (notamment la parité des comités de francisation). (langue du travail)

BIBLIOGRAPHIE

A. Ouvrages Généraux

DRIEDGER (Leo), -Multi-ethnic Canada: Identities and Inequalities.- Oxford University press, 1996, 372 pages.

FITZMAURICE (John) – Quebec and Canada. –C. Hurst and Cy, London 1987.

HOLLOWAY (Kate), - Le Canada, pourquoi l'impasse ?.- LGDG, Paris, 1985, Nouvelle optique, Montréal, 1984.

Mc ROBERTS (Kenneth), - Quebec : social change and political crisis. – Mc Clelland and Stewart, Toronto, 1984, 325 pages.

TETU DE LABSADE (Françoise), - Le Québec, un pays, une culture. Boréal/Seuil 1990, 460 pages.

RIOUX (Marcel), - La question du Québec. – Evènement/poche, Seghers, 1971.

B. Ouvrages traitant plus particulièrement de la notion d'identité et du nationalisme.

DIECKHOFF (Alain), - La nation dans tous ses états: les identités nationales en mouvement.- Flammarion, 2000, 355 pages.

FONTAINE (Louise), JUTEAU (Danielle), - Appartenance à la nation et droits de citoyenneté.- , in Les frontières de l'identité, modernité et postmodernisme au Québec, ouvrage collectif sous la direction de Mickhaël ELBAZ. – Les presses de l'université Laval, l'Harmattan 1996.

KEATING (Michael), - Les défis du nationalisme moderne : Québec, Catalogne, Ecosse.- Presses de l'université de Montréal, 1997, 298 pages.

PLASSERAUD (Yves), - L'identité.- Montchrestien, 2000, 158 pages.

SALEE (Daniel), - La mondialisation et la construction de l'identité au Québec - , in Les frontières de l'identité, modernité et postmodernisme au Québec, ouvrage collectif sous la direction de Mickhaël ELBAZ – Les presses de l'université Laval, l'Harmattan 1996.

YACOUB (Joseph), - Les minorités dans le monde : faits et analyses.- Desclée de Brouwer, 1998, pages 751-760.

C. Périodiques

BONNEFOUS (Marc), - La Belle Province.- in Défense Nationale, juillet 1999.

Québec : vers la souveraineté.- Problèmes économiques et sociaux, N°749, mai 1995.

RIOUX (Marcel), - Un Etat désagrégé, in Possibles, N°1, hiver 1991.

D. Sources numériques

Gouvernement du Canada : <http://Canada.gc.ca>

Gouvernement du Québec : www.gouv.qc.ca

Parti québécois : www.pq.org

Parti libéral du Québec : www.plq.org

Cartes : <http://atlas.gc.org>

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION.....	2
I. L'EXISTENCE D'UNE IDENTITE QUEBECOISE.....	4
A. LES THEORIES DE L'IDENTITE ET DU NATIONALISME APPLIQUEES AU CAS DU QUEBEC	4
1. Pourquoi une identité ?.....	4
2. Nationalisme ethnique et nationalisme civique	5
B. POURQUOI CETTE IDENTITE: APPROCHE HISTORIQUE ET SOCIETALE	6
1. Une colonisation.....	6
a) L'implantation française	6
b) La conquête anglaise.....	7
2. De la colonie à l'Etat indépendant	8
a) La mise en place d'institutions	8
b) La confédération.....	9
c) L'Union Nationale et Duplessis.....	11
3. Les grandes caractéristiques de la société	12
a) Une spécificité francophone et agricole a façonné l'identité québécoise.....	12
b) L'importance de l'Eglise.....	12
II. LES CONSEQUENCES DE CETTE ASPIRATION IDENTITAIRE	14
A. LES PREMICES : 1960-1966, OU LA REVOLUTION TRANQUILLE COMME PREALABLE	14
1. L'idéologie de la « Révolution Tranquille ».....	14
a) Un nouveau nationalisme	14
b) L'apparition d'une nouvelle classe moyenne.....	15
c) La culture francophone comme barrière sociale	16
2. Le gouvernement Lesage.....	17
B. LA RECHERCHE DE LA SOUVERAINETE.....	18
1. L'échec du premier référendum sur la souveraineté.....	18
2. Les différentes négociations constitutionnelles et les accords du lac Meech	20
a) Le rapatriement de la Constitution canadienne	20
b) Les accords du Lac Meech	21
c) L'échec de Meech, la naissance du Bloc québécois	22
d) La commission Bélanger-Campeau	23
e) L'échec du référendum sur la Constitution, l'Entente de Charlottetown et son rejet.....	23
3. Le référendum de 1995	25

a) Le retour au pouvoir du Parti québécois à Québec.....	25
b) Deuxième référendum sur la souveraineté du Québec et l'offre de partenariat.....	25
C. LA REVENDICATION LINGUISTIQUE	26
1. Les prémices : la loi 22.....	27
2. La loi 101.....	27
3. Une politique contestée tant par la minorité anglophone que par le gouvernement fédéral.....	28
a) Le problème de l'éducation.....	29
b) La loi sur l'affichage.....	29
CONCLUSION	31
ANNEXES.....	35
A. CHRONOLOGIE.....	35
1. Les origines du Canada Français.....	35
2. La domination anglaise	35
3. La “ Révolution Tranquille ”	36
4. L'affirmation et l'échec des aspirations souverainistes.....	36
B. CARTES.....	39
Carte du Canada	39
Carte du Québec.....	40
La Nouvelle-France vers 1740.....	41
L'Amérique du Nord britannique vers 1823.....	42
Les francophones au Canada (pourcentage de population).....	43
Les francophones au Québec (pourcentage de population).....	44
C. ARTICLES DE PRESSE.....	45
1. Louise Baudouin, le souverainisme des Québécois. Le Monde du 10 février 2000.....	45
2. Le Québec et le monde : Editorial du 14 janvier 2001 dans Le Monde.....	50
3. Jean-Pierre Langellier, Le Québec entre fleur de lys et feuille d'érable, Le Monde du 28 Octobre 1995.....	52
4. Jean Pierre Langellier, Québec-Canada je t'aime, moi non plus, Le Monde du 24 Janvier 1995	59
5. Sylviane Tramier, Canada, deux siècles de controverses, Le Monde du 4 mai 1994.....	66
D. PRINCIPALES ETAPES DE L'AFFIRMATION DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUEBEC	69
BIBLIOGRAPHIE	73
A. OUVRAGES GENERAUX	73

B. OUVRAGES TRAITANT PLUS PARTICULIEREMENT DE LA NOTION D'IDENTITE ET DU NATIONALISME.....	73
C. PERIODIQUES	74
D. SOURCES NUMERIQUES.....	74